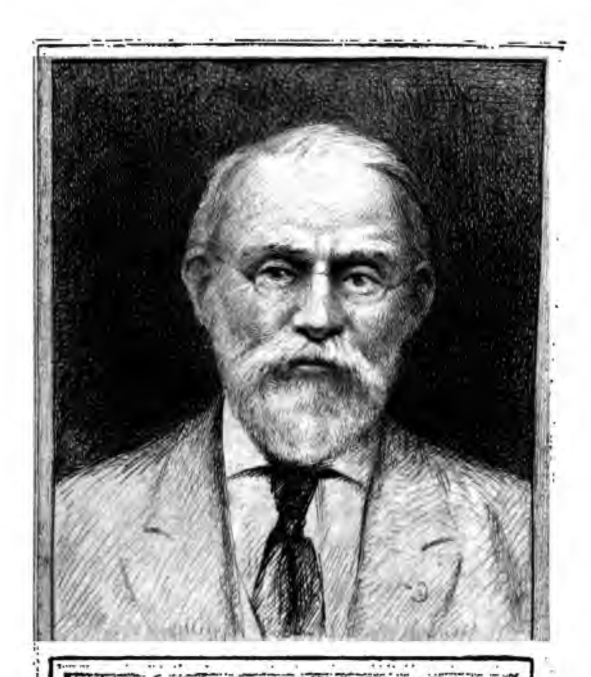
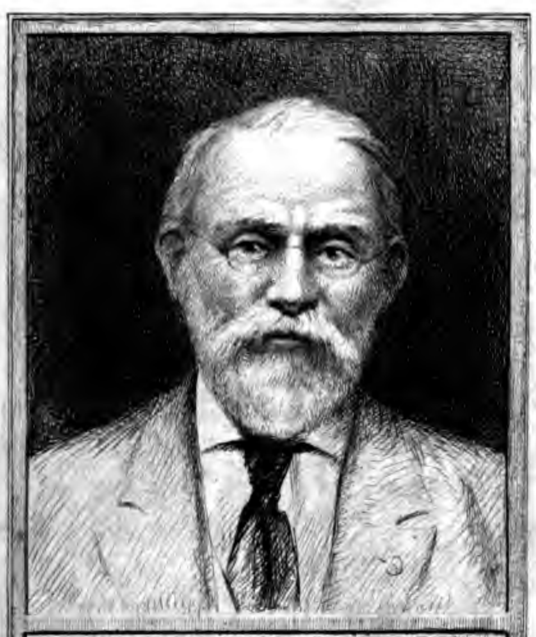

B 1,274,541







NOUVELLE

ÉTUDE DE JETONS

1850.

AUTUN, IMPRIMERIES DEJUSSIEU ET VILLEDEY

NOUVELLE
ÉTUDE DE JETONS

PAR J. DE FONTENAY,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE

MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES, ETC.



AUTUN

CHEZ MICHEL DEJUSSIEU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1850

AVANT-PROPOS.

L'ÉPOQUE n'est pas bien éloignée où nous livrions aux antiquaires, sous le titre de FRAGMENTS D'HISTOIRE MÉTALLIQUE, une série de jetons dont on ne comprenait pas l'intérêt historique, dont les amateurs ne soupçonnaient peut-être même pas l'existence.

Cet ouvrage, tout imparfait qu'il est, reçut cependant l'approbation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

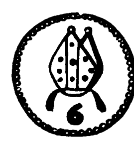
Un témoignage aussi flatteur, venant de la source la plus haute, contribua certainement plus que le mérite de nos descriptions à mettre en vogue une nouvelle branche de numismatique. La bienveillance avec laquelle plusieurs critiques ont rendu compte de nos travaux, prouve, avant tout, qu'ils ont apprécié nos intentions.

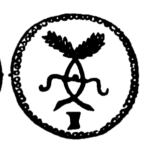
Nous aurions beaucoup à dire pour rectifier les erreurs de nos premières études ; les unes sont palpables, et par conséquent sans danger ; d'autres pourront être reconnues avec un peu d'attention, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire :

1° Que les pièces bractéates que nous avons attribuées à Crisenon, avec une apparence très vraisemblable, ne sont autre chose que des *paillofes* (pallofas) du chapitre de Saint-Jean de Perpignan.

Voici trois autres petites bractéates que l'on nous a assuré appartenir au Roussillon :







2° Qu'une petite pièce très épaisse, sans légende, offrant une tête d'animal entre quatre fleurs de lis, — les lettres M et C séparées par une quintefeuille, au-dessus trois larmes, au-dessous une étoile entre deux tours, — doit être considérée comme appartenant à la ville de Tours et n'est autre chose qu'un méreau d'ouvriers employés à des travaux publics. D'autres variétés dues au maire Morin, conseiller du roi pour l'année 1631, portent ses armoiries (trois têtes de Maures) et au bas deux tours.

3° La mauvaise conservation d'une pièce, portant d'un

côté l'aigle double et de l'autre le chiffre IV, nous l'a fait considérer dubitativement comme un méreau de Gray; mais, d'après Tribou, ce serait une monnaie des prévôt et échevins de la ville de Cambrai; nous nous sommes du reste assuré qu'il fallait dire : DENIERS MONNAIE — DE CAMBRAI.

4° M. Rouyer nous fait reconnaître que nous avons eu tort d'attribuer à *Maître Briconnet de Tours* un jetoir qui doit être rendu à Tournay, ville dont le travail du cuivre formait, au XV[e] siècle, une des principales industries. Les trois cercles étaient, en ce temps, la marque la plus ordinaire de ses produits. Il faut également lui donner beaucoup d'autres pièces à différents types portant des tours dans les ornements secondaires.

5° Nous nous étions bien attendu à ce qu'on fournirait une meilleure explication du méreau en plomb de la *Société de Villefranche* 1604. *Notre-Dame des Marcs*. M. Morel-Fatio a victorieusement établi que cette pièce et plusieurs autres appartenaient à une société de prêtres qui desservaient l'église de Villefranche-sur-Saône et les chapelles y attenantes, fondées par divers personnages du pays. C'est avec une grande sagacité qu'il explique le signe que nous avions pris pour le chiffre 4, et qui n'est en réalité que la lettre *h*, signe propre à marquer le plomb, servant de contrôle au métal et indiquant peut-

être la démonétisation et la suppression de ces méreaux.

6° Nous avons attribué, sous la forme dubitative, à la Savoie, une pièce que nous reproduisons, parce que nos conjectures sont justifiées et qu'aujourd'hui nous pouvons la comparer à d'autres.

L'avers, portant la Vierge et l'enfant Jésus, doit la faire considérer comme un méreau; malheureusement la légende est très altérée. Le revers offre la croix penchée de Savoie, surmontée d'un heaume effrayant.



A gauche, sur le bord, s'aperçoit la lettre R, tandis que de l'autre côté se voit la lettre D (RENATUS DUX).

M. Cartier, d'Amboise, a publié un jeton analogue à celui-ci et à un autre que nous ferons connaître tout-à-l'heure. Il l'attribue à René de Savoie, en interprétant d'une manière un peu hasardée les initiales qui se trouvent sur trois lignes, entre deux lacs d'amour placés verticalement. Ce qui l'a conduit à l'attribution qu'il donne, c'est particulièrement le lieu de la provenance de la pièce et les deux premières lettres S. R. (SABAUDIÆ RENATUS).

Or, le lieu où avait été trouvé le jeton était le Château

Gaillard ou les Jardins du Roi, donnés en 1505, par Louis XII, à *Messire Passeolo* ou *Passolo de Meriolano*, lequel les vendit, de 1515 à 1518, à *Messire René, bastard de Savoie, grand Maître de France.*

Nous aussi, nous tenons pour ce prince, et comme il fut comte de Villars en Bresse, on peut supposer que notre jeton vient de cette province.



Resterait à interpréter les lettres du revers, mais nous n'osons nous risquer, à moins qu'on ne veuille y voir les initiales du nom du prince et de trois de ses seigneuries : R René, seigneur de Précigny, st-Iulien et Tende.

7° On propose, et cela nous paraît sans inconvénient, de considérer comme un jeton de fantaisie à l'usage de Thierry, imprimeur parisien, à l'enseigne de la *Ville de Paris,* le jeton qui porte en légende *Gallée de France;* le G qui figure en haut du mât serait l'initiale de *Gallia.*

Ou bien encore cette *gallée* ou *Galiote,* qui est reproduite à la fin des *Choriques de Bourdigné,* serait l'emblème parlant du libraire *Galliot-Dupré.*

8° Enfin, notre grand crime est d'avoir rappelé une opinion de M. Pierquin de Gembloux, d'avoir vu dans le monogramme du Christ quatre lettres au lieu de trois. Si nous avons commis une hérésie scientifique, nous pouvons nous en consoler en pensant que ce n'est pas une hérésie en matière de foi, car, pour nous, le *sauveur des hommes* ou le *poisson-Dieu* c'est tout un.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

M. A. Barthélemy, dont l'ardeur n'est arrêtée par aucune entrave, voudrait nous voir entreprendre l'histoire des méreaux de France par diocèses. Une telle besogne nous paraît d'autant plus difficile, que nous n'avons pu reconnaître aucun type provincial. Ce n'est qu'à la longue et avec le secours de tous les collecteurs éclairés que l'on arrivera à faire un supplément au *Gallia Christiana*.

M. Hucher, homme exact et consciencieux, désirerait, pour éviter des équivoques fréquentes, pour faire disparaître toute erreur de classement, que l'on divisât ce que l'on appelle tantôt *Jetoirs*, tantôt *Méreaux*, en deux grandes classes : 1° celle des jetoirs ou méreaux de compte civils ou religieux ; 2° celle des méreaux ecclésiastiques ou jetons de présence.

Nous ne demandons pas mieux que d'admettre tout ce qui pourra simplifier ou éclairer : entendons-nous une bonne fois, sur le vrai sens du mot ***Méreau***. Nous sommes bien de cet avis qu'il indique la présence, tandis que le mot ***Jetoir*** rappelle l'ancienne méthode de compter; mais pour marcher sûrement, il faudrait — découvrir dans quel but ont été frappées certaines pièces, par des personnes ou par des corporations qui n'avaient pas l'habitude de constater la présence ou de tenir de grands comptes ; alors on formerait une classe à laquelle on donnerait un nom, — savoir pourquoi des pièces d'un emploi profane portent des légendes religieuses, tandis que d'autres qu'on employait dans des cérémonies graves, affectent des devises d'une joie quelquefois excentrique ; — se rendre compte de cet esprit qui tourne si souvent au jeu de mots, au ***rébus*** et au calembour de plus ou moins bon aloi.

Qui nous dira, par exemple, dans quelle catégorie on doit placer cette imitation de monnaie de Louis XII?



AVE MARIS STELLA DEI MATER

On sait que la vraie monnaie porte souvent des mots sacrés ; — que de vrais méreaux d'église sont quelquefois des contrefaçons de monnaies courantes et désignent en même temps un compte, comme servant à l'acquittement d'un droit de prébende ; — que, de leur côté, les jetoirs, en rappelant des sentences pieuses, semblent mettre la bonne foi sous la sauvegarde de la religion, etc.

En résumé, nous nous voyons contraint d'avouer que, de longtemps peut-être, il ne nous sera possible d'adopter un système clair, méthodique et raisonné. C'est un motif de plus pour que ceux qui s'intéressent à cette question, plus importante sous divers points de vue qu'on ne le croirait au premier abord, se mettent à l'œuvre, recherchent les types et fouillent les archives. Il y a place pour tous dans cette grande investigation.

Notre intention n'est pas pour le moment de disserter à perte de vue, la lumière n'est pas encore faite dans ce cahos. L'emploi des jetons, des méreaux, des jetoirs et d'une infinité de pièces de plaisir, a été immense pendant près de six siècles. Il est peu d'actes de la vie, peu d'évènements qui n'aient mis à contribution les divers moyens de fabrication monétaire qui sont venus se résumer dans le balancier. Nous allons poursuivre timidement et demander ce que c'est que cette contrefaçon d'une monnaie de Charles VII, dont l'écusson, bien

qu'accosté des initiales de Marie, n'est pas entouré d'une légende pieuse comme la précédente.

IOIE. DESIR. A. L'AMOUREV S.

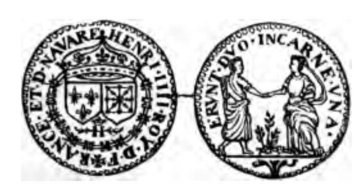
(joie, désir à l'amoureux soit.)



C'est probablement ici le cas de reconnaître une de ces pièces de mariage dont nous avons donné, au Congrès archéologique de Sens, des exemples plus récents et que l'on retrouverait sans aucun doute dans des temps plus reculés, car leur emploi remonte à la *loi salique*.

L'usage des *deniers matrimoniaux* (arrha nuptialis), a traversé tous les âges et n'est pas encore perdu.

Lorsqu'il s'agissait de mariages royaux ou d'unions entre personnages de haut parage, on frappait de petites pièces commémoratives pour être jetées dans la foule, avec cette légende conjugale : ERUNT DUO IN CARNE UNA, comme on le voit sur ce petit jeton qui rappelle le mariage de Henri IV.



Henri IV et Marie de Médicis se donnent la main en signe d'union.

En semblable circonstance, les grandes familles faisaient frapper de beaux jetons tels que celui-ci :

M^{re}
JAQ. BERNARD
DUREY DE NOINVILLE
CH^{er} SC^{r} DE PRESLE
CONSEILLER DU ROI EN
SES CONSEILS MAITRE
DES REQUESTES
ET PRÉSIDENT AU
GRAND CONSEIL
1731.



Au revers, deux écussons couronnés :

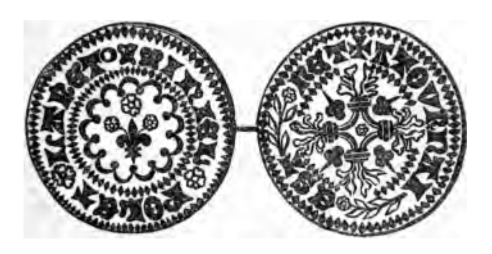
1° De Presle de Noinville,

2° De Simiane (d'or semé de fleurs de lis et de tours d'or en nombre égal).

MARIE FRANÇOISE PAULINE DE SIMIANE 1735.

La différence de dates vient peut-être de ce que, dans la première, M. de Presle a voulu conserver celle où il fut pourvu de sa charge, tandis que la seconde serait celle de son mariage. Nous laissons cette vérification à faire.

Qu'est-ce enfin que cette pièce du XVe siècle, dont les légendes offrent un exemple du moins très rare, s'il n'est unique jusqu'à présent? D'un côté le nom du lieu de fabrication, et de l'autre celui du fabricant ou plutôt du graveur.



MINIEL. POLET. LAFET (l'a fait)

Fleur de lis ornée de deux roses et surmontée d'une quintefeuille dans un encadrement multilobé.

Revers. EST FET A TOVRNAI (est fait à Tournay).

Croix évidée et fleuronnée, avec un trèfle à chaque canton.

Nous croyons que les investigations sont loin d'avoir été assez nombreuses, assez sévères pour permettre d'avancer quelque chose de positif sur tout ceci. Nous

voulions recueillir des matériaux et surtout des textes pour éclaircir ces diverses questions; mais nous avouerons en toute humilité qu'au milieu des préoccupations de chaque jour, des évènements qui s'accumulent et se pressent, nous n'avons plus ce calme d'esprit si nécessaire aux recherches ardues. Nous nous bornerons donc à apporter quelques pierres en attendant que l'édifice puisse être solidement établi. Nous ne ferons, à proprement parler, qu'un catalogue, et nous basons l'utilité qu'il pourra avoir sur les dessins qui en disent plus que les meilleures descriptions. Ils ont été pour nous une œuvre de patience, et nous comptons être agréable aux collectionneurs en pensant que beaucoup y reconnaîtront quelques monuments de leur ville ou de leur province.

Notre tâche aujourd'hui est d'établir diverses catégories et d'éviter autant que possible la confusion, en adoptant des dénominations différentes pour chacune d'elles.

JETONS.

Il est inutile de répéter ce que nous avons dit sur l'importance des jetons. Plus nous avons poursuivi nos recherches, plus notre conviction s'est corroborée, et plus nous nous sommes trouvé incapable de mener à fin une tâche qui exigerait de longs travaux, d'énormes dépenses, et avant tout la disposition de matériaux qu'on ne saurait trouver qu'à Paris, où l'on a entassé tous les trésors des provinces au grand détriment des hommes studieux. Nous nous bornerons donc à quelques mots.

Les jetons sont des pièces rondes, du diamètre environ de nos sous actuels, mais généralement plus minces. Il y en a quelques-uns en or, beaucoup en argent et un nombre infini en cuivre. Pour le millésime, la lettre,

l'effigie et la marque, ils suivent à peu de chose près les monnaies.

Le millésime est la date mise sur une pièce pour indiquer l'année de sa fabrication. On doit cet usage à Anne de Bretagne, femme de Louis XII (1478), mais il ne fut régulier qu'à partir de Henri II. C'est ce même roi qui, en 1548, ordonna que sa *pourtraiture* serait gravée à la place de la croix qui servait plus souvent de type que l'effigie du roi. Avant lui, François Ier, en 1539, avait voulu que les produits de chaque atelier monétaire fussent distingués par une lettre de l'alphabet. Enfin, la marque des directeurs et graveurs des monnaies complète la série des précautions prises relativement à la contrefaçon.

ARRÊTS CONCERNANT LES JETONS.

1672. Arrêts de la cour des monnaies des 18 février et 10 mars, portant défense de fabriquer des jetons ailleurs qu'au balancier du Louvre.

Le directeur du balancier avait, outre ses appointements fixes, seize livres par marc de jetons d'or, trois livres par marc de jetons d'argent, et cinquante sols par chaque cent de jetons de cuivre, compris la valeur du cuivre.

Cet arrêt contient des dispositions sévères et défend l'entrée dans le royaume des jetons de fabrique étrangère.

1685. Arrêt du conseil, du 15 janvier, portant les mêmes défenses.

1685. Arrêt de la cour des monnaies du 14 juillet.

1696. Edit du mois de juin portant création d'un directeur du balancier du Louvre et d'un contrôleur et garde de la fabrication des jetons. [1]

GRAVEURS.

Au commencement du XVIIe siècle on ne connaissait, en fait de graveurs, que ceux qui étaient employés dans l'hôtel des monnaies à graver les matrices et quarrés d'acier pour la fabrique des espèces, médailles et jetons. Jusque-là, le talent de la gravure sur l'or et sur l'argent était dépendant de l'art de l'orfèvrerie. Au mois de mai 1631, le roi érigea en maîtrise et jurande l'art et métier de graveur-tailleur, limitant le nombre des maîtrises à vingt seulement pour la ville et les faubourgs de Paris.

[1] Les jetons étaient en quelque sorte assimilés aux médailles et aux pièces de plaisir.

Le nom de tailleur se donnait plus particulièrement aux graveurs sur acier. Les tailleurs pouvaient graver des médailles et des jetons, chose défendue aux graveurs, s'ils n'étaient en même temps tailleurs. Toute infraction à cette règle était réputée crime de faux monnayage. Un usage constant était de donner beaucoup de relief aux médailles, un moindre aux monnaies, et un plus petit encore aux jetons. Voilà pourquoi il est très difficile d'en trouver de parfaitement conservées.

Cette règle n'est cependant pas absolue, car il existe des jetons d'un relief très satisfaisant rehaussé par un beau dessin,



ROBUR ET DECUS NOVUM. (Etats de Bourgogne 1728.)

tandis que certaines médailles sont bien plates et bien barbares. En général, les arts ont eu, comme la civilisation, des périodes caractéristiques. Quand un Etat est grand et florissant, les œuvres qu'il voit éclore sont belles. Quand la discorde agite la société, les œuvres sont, à peu d'exceptions près, maigres, sans style et comme produites à la hâte dans l'incertitude du lendemain.

Voici, en cette matière, le jugement du 1er Consul sur l'époque qui avait précédé son avènement au pouvoir.

Paris, le 20 *thermidor an* 10 *de la République françoise.*

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

J'ai donné ordre, citoyen Ministre, de faire frapper plusieurs médailles. Celles que l'on a frappées sont d'un style si mauvais, qu'elles déshonoreront aux yeux de la postérité notre siècle, dans lequel les arts ont été cependant portés à un plus haut degré que dans les siècles passés. Il serait convenable de faire faire des médailles pour toutes les opérations importantes de la Révolution, en commençant par celles qui ont eu lieu depuis le 18 brumaire.

Je vous salue.

BONAPARTE.

Quelque temps après, l'Allemagne, sans être bien habile, entrait pourtant dans une voie meilleure. Témoin ce jeton du couronnement de l'empereur :

GEKRONTD
23 NOV.
1804



LAUER
JETTON

La victoire s'élance et apporte une couronne impériale d'une main et une couronne de lauriers de l'autre.

L'ignorance et l'incurie des graveurs étrangers rendent souvent les légendes difficiles à lire ou à expliquer. L'exemple suivant ne donne qu'une faible idée de l'orthographe que l'on rencontre parfois :



Deux palmes unissent les armes de France et de Navarre que surmonte le dauphin.

A FRANSVA. A DAFIN. A NAVARA 1605.

Sous le rapport du dessin, ils donnaient de singulières figures à nos souverains :



LVDO. XIII D. G. FR. ET. NA. ANNA.· AVSTR. HISPAN.

Revers. Deux cœurs couronnés avec cette belle devise :

CARITAS SPES FIDES.

A voir d'anciens méreaux, il est difficile de s'expliquer

pourquoi Nuremberg avait en quelque sorte le monopole de la fabrication, et pourquoi, dans des sujets d'une simplicité extrême, l'exécution était si faible. Il est vrai que des coins, jusqu'à un certain point particuliers, c'est-à-dire destinés à frapper un nombre très restreint de pièces, ne devaient pas être d'un grand produit, et on est porté à penser que l'ouvrier mal rétribué ne se donnait pas grand'peine. Pour les jetoirs, au contraire, le débit ne pouvait être qu'énorme, et le type le plus ordinaire était celui-ci .

RECHEN PFENING. NVREN.

Liard à compter de Nuremberg.

Quoique les fabriques de jetons étrangers se soient peu inquiétées du dernier article de l'arrêt de 1672, cet arrêt n'en était pas moins urgent, car la France se trouvait inondée, non-seulement de contrefaçons de jetoirs et de grotesques imitations de jetons historiques, mais encore de séries de toute nature. Nous n'en citerons qu'une, à laquelle nous donnerons le nom de *Jetons d'amour*. Si le latin y a été respecté, la langue française y est étrangement germanisée.

1° REGIT VNICVS OMNES.

L'amour à cheval sur un cigne voguant.

2° L'VNION FAICT LEVRS FÉLICITÉ.

L'amour debout près d'un autel surmonté de deux cœurs ardents.

3° PLVSTOST. MOVRIR. QVE. DE CHANGER.

Deux colombes se caressant de leurs becs.



4° COL TEMPO. — L'amour s'élance pour détruire

patiemment, avec une hachette, un rocher au haut duquel se trouve un cœur percé de quatre flèches.

5° JE MOUURE POUR VOUS DOUCHER (je m'ouvre pour vous toucher.)

Un cœur s'ouvre pour donner passage à l'amour qui lance une flèche à un cœur enflammé.

Ici le second U n'est pas employé pour la lettre V, mais bien pour le *faou* allemand, et il faut lire : je M'OUFRE.

6° UNE. SEVL. ME. PLESSE. (une seule me blesse.)

Une cible avec un cœur au milieu. L'amour lance des traits. Cinq portent au hasard, mais un perce le cœur.

7° JE. VOVS. SVIVRAI. PARTOVT.

Un paysage, dans le ciel duquel vole un cœur ailé que l'amour suit avec une lorgnette.

8° HEVREVSE. CONQVISTE. (heureuse conquête.)

L'amour vient de se saisir d'un cœur qu'il tient à la main, tandis que de l'autre il s'appuie sur son arc.

9° POVR. VN. PLAISIR. MILLE. DOVLEVRS.

Une table porte une lumière, et des moucherons vont se brûler à la chandelle.

DEVISES.

Une bonne devise doit se composer d'une figuration matérielle et de paroles propres à éclaircir la représentation.

SIC FULGET. INTER. LILIA. 1657.

Des roses brillant entre des lis.



Souvent il en résulte un jeu de mots. Représentation : une oie ; — paroles : FAICT. TOUT MON - OYE (monnoie).



FIRMAMENTA REGNORVM (l'appui des Etats).

La balance de justice surmontée de la croix avec le sceptre et le glaive en sautoir.

La représentation n'est pas toujours saisissable, comme dans cette pièce que nous avions prise pour un jeton ,

mais que, après avoir consulté le recueil de Pembrock, nous devons considérer comme une monnaie de l'île de Man.

SANS CHANGER 1733.

Un aigle posé sur un enfant au berceau, placé sur un chapeau ou couvre-chef de forme antique.



Revers. QUOCUMQUE JECERIS STABIT.

Trois houssettes jointes en cœur et cantonnées des lettres I. D. J. Ces trois lettres doivent indiquer la valeur monétaire, car, dans l'exemple cité par Pembrok portant la date de 1733, elles sont remplacées par ces lettres I. D 1/2. Sur une monnaie de Georges III, que nous venons de rencontrer, la figure en forme de triquètre éperonné n'est pas cantonnée.

Quelquefois les paroles sont pour ainsi dire de trop, tant les figures parlent d'elles-mêmes.

Exemple :
La Renommée.



SVA CIRCVIT ORBE FAMA.

Autre exemple : Un lion se hérissant devant un coq.



FORMIDO RAPACIS.

Tout le monde sait que le chant du coq effraie le lion.

Si l'on ne saisit pas bien la figure, il peut arriver qu'on ne comprenne pas les paroles d'une manière exacte, comme dans ce cas-ci :



OMNE FERENS MALVM.

Nous n'osons déterminer au juste les animaux dont les têtes sortent du bât, mais nous ne croyons pas que ce jeton ait, comme on l'a prétendu, rapport à la fête des fous; le singe conduisant l'âne doit exclure cette idée. Nous ne savons pas davantage quelle est la tête ou autre objet sur lequel frappent les forgerons, et auquel s'appliquent ces mots : VNICVS. EST. SPECIE. Nous avions pensé y voir une tête de femme, et si nous osons émettre

cette idée, ce n'est qu'après avoir lu la notice de M. G. de Soultrait sur le château de Villeneuve, en Auvergne, où il rapporte que l'on remarque sur les panneaux d'une fenêtre, divers sujets personnifiant les vices du beau sexe. Le principal sujet, dit-il, est trois horribles démons qui forgent une horrible tête de femme.

Dans d'autres cas il faut se rappeler les anciens auteurs sacrés ou profanes. Ainsi, nous trouvons dans l'Enéide, livre Ier, vers 593 :

OS HVMEROS DEOQVE SIMILIS. 1608.



Tête de Henri IV, autour de laquelle il n'est pas rare de voir une auréole.

Puis encore, dans le même poëme, livre Ier, vers 259 :

VVLTV QVO COELVM. — Buste de Charles-Quint.



Au revers, l'aigle aux colonnes de Besançon, avec

une humble modification des paroles attribuées à César lorsqu'il se présenta devant le Sénat après la conquête des Gaules : VENI. VIDI. DEVS. VICIT.

Parfois, la légende est seule, alors elle occupe le champ.



ESTRENNE DE L'ANNÉE 1653.

Dans une couronne de lis.

ADSERTORI SECVRITATIS PVBLICÆ ,

Dans une couronne de chêne.

DAT PACEM DATQVE CORONAS ,

Dans une couronne de lauriers.

A l'article des Jetoirs, nous verrons une légende se continuant du droit au revers ; ici elle va de la circonférence au centre.



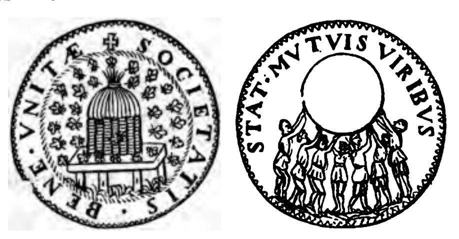
LABORARE ET LETARI.

Dans un écusson, une plante entourée des instruments de monnayeur.

PIERRE CANQVOIN PREVOST DE LA MONNOIE DE DIJON.

1593.

Il est impossible de mieux caractériser l'union parfaite d'une société qu'en la comparant à une ruche dont toutes les abeilles obéissent à une reine seule souveraine,



SOCIETATIS BENE VNITÆ. — STAT MVTVIS VIRIBVS

et de mieux montrer la puissance de l'association qu'en représentant un groupe d'hommes dont les efforts unis et combinés, soutiennent le monde par la force de leurs bras.

Les Romains exprimaient, sur leurs médailles, les vœux qu'ils faisaient, par quelques syllabes suivies de chiffres; un jeton nous offre un tableau :



FLOREAT REX. — QVIESCAT PLEBS.

Le roi David chantant sur la harpe au-dessus de laquelle est placée une couronne royale.

Un saint prélat tenant la double croix; derrière lui une église, et devant, deux animaux malfaisants qu'il met en fuite.



Il est fâcheux que certaines devises, qui semblent belles au premier abord, soient d'une obscurité désespérante.

LAC. SVPERVM. GENVS. ARGVIT.

Il n'est pas moins regrettable que d'autres, qui devaient sans doute être fort claires lorsque l'évènement qui les à produites était de notoriété publique, soient devenues fort obscures lorsque cet évènement a cessé d'être de l'histoire contemporaine.



QVID NON PRO MVNERE TANTO.

C'est surtout dans les jetons des administrations qu'il faut étudier les rapports du corps de la devise, c'est-à-dire la figure; avec l'âme, c'est-à-dire les paroles.

ARTILLERIE.



ET LOQUOR ET SILEO PRO TEMPORE 1741.

Une trompette sur un autel.





PACIS AMANS NEC BELLA TIMENS. 1740. — Un coq.

DUM MITTAR IN HOSTEM. 1739.

Un dogue veillant, enchaîné à un arbre, et attendant en repos.

C'est bien la même pensée exprimée sous diverses formes; le silence et l'éclat selon le temps, l'amour de

la paix sans la crainte du combat, le repos en attendant l'action.

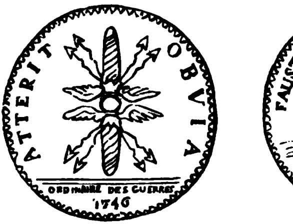


QVO. IVSSA. IOVIS — HAC. BELLVM. PACEMQVE. GERO.

1604.

Ici le canon tonne, et, par l'ordre de Jupiter, l'aigle s'envole en emportant son foudre. Là, une lance, terrible arme offensive, porte suspendue à sa pointe la branche d'olivier, symbole de paix.

ORDINAIRE DES GUERRES.





ATTERIT OBVIA 1746. — Un foudre ailé.

FAUSTO FŒDERE IUNGIT 1743. — Deux palmiers penchés l'un vers l'autre pour s'unir.



Même pensée rendue différemment.

REVENUS CASUELS.

EX IACTVRA



LVCRVM.

Un laboureur sème son blé qui multipliera suivant l'influence du temps et des saisons.

CHAMBRE AUX DENIERS.

SEGES SUPER



ADDITA VOTIS.

1712.

Deux vignerons portant, suspendue à une perche, une immense grappe de raisin, signe d'abondance et de richesse.

TRÉSOR ROYAL.

ÆTERNITAS. 1765.



Une corne d'abondance dans le cercle de l'éternité.

SECRÉTAIRES DU ROY.



DUCEM REGEMQUE SEQUUNTUR. 1731.

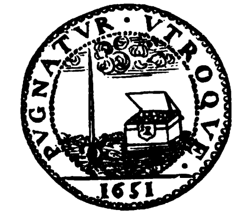
Dans le champ, une double personnification du chef de l'Etat; au haut, le soleil, puis, s'élançant vers lui, la reine des abeilles suivie de son essaim.

C'est ainsi que les secrétaires du roi suivaient S. M. pour exécuter et transmettre ses ordres.

LA GUERRE ET LA PAIX.

La guerre a besoin d'armes et d'argent; la force ou la corruption amènent la paix; ou pour mieux dire, si

l'épée est un moyen de faire la guerre, l'argent en est le nerf.



PVGNATVR VTROQVE 1651.

L'art dompte la résistance, lève les obstacles.



ONVS ARTE LEVATVR — FERT. PACEM. CIPRIDIS. ALES.
1638. 1659.

La colombe porte la branche d'olivier, le rameau de la paix.

Richelieu prit des devises d'une hardiesse révoltante, et à aucune époque elles ne furent plus flatteuses que sous Louis XIV. Le P. Ménestrier les a trop longuement reproduites, pour qu'il soit utile d'y revenir. C'est le plus souvent, comme nous venons de le voir, le soleil qui caractérise le grand roi. Il fut l'astre brillant de la monarchie, mais en allant trop loin, en mettant trop souvent

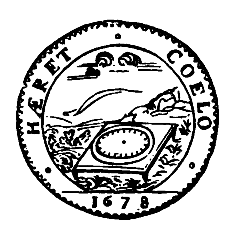
l'humanité avec le ciel, il y avait une exagération dont le contre-coup devait se faire sentir; il était particulièrement réservé à la triste époque où nous vivons. En reniant la royauté, on a renié l'autorité, renié ses emblèmes, renié les choses les plus respectables et les plus saintes.

Revenons à notre sujet tout scientifique et nullement politique. Le soleil du XVII[e] siècle éclairait, échauffait et vivifiait. Ici, c'est la reine Marie-Thérèse sous l'emblème d'une nacre de perle qui brille, parce qu'elle s'ouvre pour recevoir l'influence du soleil;



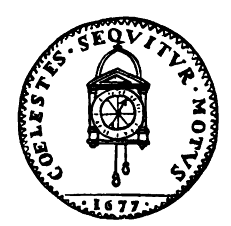
MAR. THER. D. G. FR. ET. NAV. REG. — NITET. QVIA. COELO. PATET. 1676.

Là, c'est le cadran qui cesse d'être inerte, toujours par la même influence :

HÆRET COELO 

1678.

Ou bien l'horloge marquant le cours du soleil :



COELESTES. SEQVITVR. MOTVS

Nous donnerons encore à ce propos un jeton de Adélaïde de Savoie, femme de Louis de Bourbon, duc de Bourgogne, second fils de Louis XIV.

MARIA ADELAIS DUCISSA BVRGOND.



REDDIT ET AUGET 1701.

La princesse est personnifiée par un miroir qui reçoit les rayons du soleil, les réfléchit et en augmente l'intensité, c'est-à-dire que la duchesse de Bourgogne ajoute encore à l'éclat du roi de France.

La reine donna le jour dans la ville de Fontainebleau, le 1er novembre 1662, à Monseigneur le Dauphin ; mais

ce prince ne devait pas recevoir de son père les rênes que sa famille tenait depuis des siècles d'une main si ferme,



CUI PATER. ÆTERNAS. POS. SECULA TRADAT HABENAS.

QVIQVE. REGAS. ORBEM. CUM SENIORE SENEX. 1662.

ni aider dans un âge avancé, à gouverner l'univers, un souverain plus âgé que lui. La mort le ravit qu'il n'avait pas encore cinquante ans; le ciel avait exaucé les vœux formulés à l'antique par les échansons du roi.

LUD. XIIII
VERE MAGNO.
FR. REGII
VOTA VOVUNT.



— XXV MERI REGII
GANIMEDES
1650

Que penser de la facétie bourguignonne ci-après?

Au ch. XV de l'Evangile selon saint Jean, Jésus-Christ se compare à une vigne, *vitis;* au ch. XIV, il avait dit : *Ego sum via, veritas et vita.*

Dans le ch. XXIV. de saint Luc est racontée l'histoire de l'apparition de Jésus-Christ aux disciples d'Emmaüs.

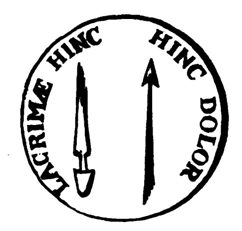
Sur notre jeton, nous le voyons accompagné de deux disciples, se rendant à EMMAVS à travers une vigne, et



les paroles qu'on lui prête sont : IN VIA VITIS VERITAS ET VITA.

Enfin, si, dans certains cas, la devise est noble et simple comme dans cette pièce de Catherine de Médicis, rappelant la mort de Henri II.

LACRIMÆ HINC.

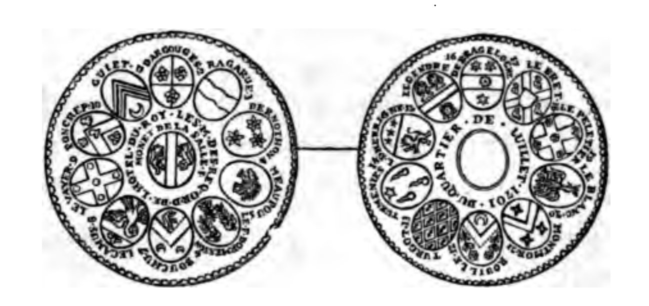


HINC DOLOR.

Dans d'autres, elle est aussi pauvre que le dessin qui y donne lieu.

FATALIS MACHINA MVRIS. (Artillerie) 1699.

Nous terminerons ce chapitre en faisant observer que, quelquefois, un jeton est à lui seul un petit armorial.



LES MAITRES DES REQUÊTES ORDINAIRES DE L'HOTEL DU ROY
DU QUARTIER DE JUILLET 1701.

1. MONET DE LA SALLE.
2. DARGOUGES.
3. RAGARUE.
4. DERNOTHON.
5. MEAUPOU.
6. LE F. DORMESSON.
7. BOUCHU.
8. LE CAMUS.
9. LE VAYER.
10. PONCHER.
11. GUIET.

O

12. ROUILLE.
13. TURGOT.
14. TURMENIES.
15. L. D'HERRIGNY.
16. LE GENDRE.
17. DE BRAGELOGNE.
18. LE BRET.
19. LE PELETIER.
20. LE BLANC.
21. MONTMOR.

Le cadre restreint que nous nous sommes tracé ne permet pas de blasonner ces vingt et une armoiries ;

mais comme nous retrouvons celles de la famille Le Gendre, dont nous avons déjà publié un fort beau jeton, nous demanderons la permission de faire une exception en sa faveur.

Le *Mercure de France* (juin 1733) dit : Il existe au cabinet du roi un jeton frappé aux armes de la famille des Le Gendre, qui sont d'*azur à la face d'argent, accompagnée de trois têtes de filles échevelées d'or.* Il est écrit sur ce jeton : PIERRE LE GENDRE, TRÉSORIER DE FRANCE — DU ROI LOIS DOVSEIESME DE CE NOM. (C'est celui que nous avons publié).

Dans plusieurs cabinets de curieux, on voit un autre jeton frappé aux mêmes armes, sur lequel il est écrit : PIERRE LE GENDRE, TRÉSORIER DE FRANCE, et au revers : IVDICA ME DEVS ET DISCERNE CAUSAM MEAM. Ces armes étaient jadis sculptées sur une porte de la ville de Magny, et à Paris, aux Saints-Innocents, à la chapelle du Saint-Sépulcre, en dehors.

Gilbert-Charles Le Gendre, marquis de Saint-Aubin-sur-Loire, ancien maître des requêtes, était fils de Charles Le Gendre, chevalier, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire, conseiller au grand conseil, dont la mort est marquée au *Mercure* d'avril 1702. Le grand-père de Gilbert-Charles Le Gendre de Saint-Aubin a été Charles Le Gendre, chevalier, Seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire, écuyer

ordinaire de Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe de France, duc d'Orléans. Son bisaïeul a été Paul Le Gendre, chevalier seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire, maître-d'hôtel de Louis XIII, par brevet signé Louis, et plus bas, de Lhomenie, du 13 février 1634. Son nom, ses qualités et ses armes se voient dans son épitaphe, en l'église de Saint-Pierre, à Moulins.

Paul Le Gendre de Saint-Aubin était frère de Jacques Le Gendre, chevalier, seigneur de Lormoy, conseiller d'Etat, par brevet du 15 juin 1626. La réception dudit sieur Le Gendre et sa prestation de serment ès-mains de M. d'Aligre, chancelier, est du 20 janvier suivant. Jacques Le Gendre de Lormoy, conseiller d'Etat, a laissé Paul Le Gendre, chevalier, seigneur de Lormoy, secrétaire du cabinet de Louis XIII et de Louis XIV et maître des requêtes, mort à 96 ans, en 1713. Le feu roi qui l'avait vu à la cour pendant 70 ans, l'appelait le plus ancien de ses serviteurs. Il a été père de Gaspard Le Gendre, maître des requêtes et intendant des généralités de Montauban, d'Auch et de Tours, qui a eu deux fils : François-Paul Le Gendre, conseiller au parlement, et Léon Le Gendre de Lormoy, mestre de camp du régiment Colonel-général de la cavalerie ou de la Cornette-blanche.

Paul Le Gendre de Lormoy a eu deux frères : Jacques Le Gendre, chanoine de Notre-Dame de Paris et abbé

d'Anzy-le-Duc, décédé en 1705; et Claude Le Gendre, qui étant cornette dans le Mestre-de-camp-général de la cavalerie, fut pris par les Espagnols en 1655 et mourut à 17 ans de ses blessures. Il en est parlé dans les Mémoires de Bussy sur la campagne de 1655, tome II, page 14 (in-4°). Jacques Le Gendre de Lormoy, conseiller d'Etat et Paul Le Gendre de Saint-Aubin, maître d'hôtel du roi, étaient fils de Jean Le Gendre, chevalier, contrôleur-général de la marine, qui fut chargé par Henri IV d'entendre les propositions d'Antoine Perez, ministre disgracié de Philippe II, sur l'augmentation de la marine de France.

On trouve plus anciennement Claude Le Gendre, capitaine de 50 hommes d'armes en 1526, Pierre Le Gendre, chanoine de Notre-Dame de Paris, reçu conseiller-clerc au Parlement en 1496, et Pierre Le Gendre, chevalier, seigneur d'Alincourt, *trésorier de France* et *général des finances*, qui épousa en premières noces Jeanne Poncher, sœur d'Etienne Poncher, évêque de Paris, puis archevêque de Sens, et en secondes noces Charlotte Briçonnet. La première décéda sans enfants; la seconde n'eut que deux filles qui moururent le même jour, ainsi que M. de Thou l'a fait remarquer. Par ces deux mariages, Pierre Le Gendre, trésorier de France, fut beau-frère et neveu de deux premiers ministres. La terre de Saint-Aubin-sur-Loire a été érigée en marquisat

par lettres du grand sceau (avril 1717), enregistrées au parlement et à la chambre des comptes de Bourgogne.

Le membre de cette famille, dont il s'agit ici, est donc Paul de Lormoy qui fournit une si longue et si honorable carrière.



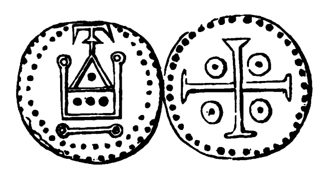
MAISTRES. DES. REQVESTES. ORDINAIRES — DE L'HOSTEL DV ROY. DV QVARTIER. DE OCTOBRE 1657.

POVLLE.	PONCET.
LE NAIN.	LEFEBVRE.
LE CLERC.	DEFIEVX.
GARIBAL.	ROVILLE.
AMELOT	GIRARD.
FORCOAL.	POTET.
DE FORTIAS.	HOTMAN.
DALBERTAS.	LE REBOVRS.
BERTIER.	MOLE.

(Voir, pour les renseignements sur ces fonctions, l'*Etat de la France*, par frère Simplicien.)

IMITATIONS DE MONNAIES.

Cette pièce en cuivre et sans légende ne peut être considérée que comme un méreau.



Faute d'indications suffisantes, nous croyons que, vu son type, on doit l'attribuer à saint Martin de Tours.

Voici un jetoir également très ancien :

CE SONT ✠ LES GETOERS ✠ DE LA



IE SVI FAVS ET MAVVES NA

La légende du droit, incomplète, ne nous signale ni la ville ni le bureau, mais les croisettes qui séparent les mots et qui cantonnent l'encadrement, indiquent la maison de Jérusalem.

La légende du revers, *je suis fausse et de mauvaise nature*, a évidemment pour but d'empêcher de confondre cette pièce avec une véritable monnaie.

On sait que le privilège donné aux chanoines de Saint-Flour, en 1375, enjoignait expressément de ne pas imiter les monnaies dans la fabrication des méreaux, et recommandait de leur donner pour signe distinctif un animal. Jusqu'ici nous n'avions rien trouvé qui pût nous faire croire que cette injonction eût été mise en pratique. Plus heureux aujourd'hui, nous donnerons une pièce qui, ce nous semble, doit être rapportée aux clauses de ce privilège.

BÊTE SVI : NOVME : CAVVAGE D

Bête suis nommée sauvage.



CROIS DE PAR DEIX : SVI : NOVM

En effet, d'un côté est un animal sauvage, espèce de cerf, et de l'autre une croix rayée fleurdelisée avec encadrement quadrilobé, noué par des fleurs de lis avec des tiercefeuilles aux vides.

Nous ne savons ce qu'on entendait au juste par *croix de par Dieu;* mais dans nos campagnes on donne cette dénomination au premier alphabet que l'on met entre les mains des enfants.

JETONS HISTORIQUES.

Nous avons la conviction intime que lorsqu'on sera parvenu à former la collection complète des jetons, il sera facile d'écrire l'histoire de France pendant plusieurs siècles, non-seulement pour les faits généraux, mais encore dans ses moindres détails. Les figures et les armoiries des personnages qui ont joué un rôle quelconque, les devises, emblèmes et symboles révèleraient sans doute des faits peu connus ou même oubliés, et serviraient d'illustrations plus intéressantes et plus instructives que celles puisées pour l'ordinaire dans l'imagination ou le caprice des historiens et des dessinateurs. Avec le peu de matériaux que nous avons sous la main, nous n'entreprendrons pas une tâche aussi

longue, nous ne ferons que citer quelques exemples propres à étayer notre opinion. Nous ne les puiserons pas dans une époque difficile, laissant ce soin à de plus habiles.

1° SOLVM DEVM ADORABIS ET ILLI.

Ecu ovale de France surmonté de la couronne royale.

Nous avons comparé ce jeton à d'autres types connus, et nous pensons être autorisé à l'attribuer à la ville de Dijon.



Un premier revers porte quatre dauphins et quatre fleurs de lys disposés en croix, plus une croisette en cœur avec cette devise : SOLI DEO HONOR ET GLORIA. 1553.

Un second revers offre la lettre H couronnée, que supportent deux dauphins appuyés eux-mêmes sur une base où est inscrite la date de 1554. Deux *vouivres* de Milan accompagnent l'initiale de Henri. Il faut sans

doute voir dans cette addition d'armoiries étrangères, le souvenir du mariage du roi avec Catherine de Médicis, qui avait eu lieu en 1533.

La légende : INITIVM. SAPIENTIE. TIMOR. DOMINI, présente un caractère religieux ainsi que celle d'un troisième revers — NON. NOBIS. DNE. SED. NOMINI. TVO. DA. GLORIAM, entourant un trophée d'armes propres aux troupes de terre et de mer, sans oublier l'arc et le carquois que Henri II prodigua partout en honneur de Diane de Poitiers.

Le croissant fut encore plus multiplié, le voici soutenant la fleur de lis. C'est à ne pas y croire, surtout si on le rapporte au mot *alliance* de la devise : VIVE. FRANCE. ET. SON. ALLIENCE.



Quant au revers, il est beaucoup plus innocent. Le chiffre mercantile que l'on y voit donne à penser qu'il appartient à quelque marchand qui, tout en faisant un trafic quelconque avec la cour, attend l'heure du repos; ce qui pourrait être exprimé par ces mots : EN. SE. FAISENT. LE. TEMPS. VIENDRA.

FRANÇOIS II.

Le règne de François II, quoique de courte durée, n'en fut pas moins désastreux à cause du nombre de grands hommes qui étaient en rivalité et se disputaient le pouvoir. Les Guise, forts de l'appui du monarque, ne craignirent pas de soutenir la lutte contre les princes du sang qui, eux, se fondaient sur la jeunesse du roi.

François, duc de Guise, et le cardinal de Lorraine, oncles de Marie Stuart, sont placés à la tête du gouvernement.

SVMITE. QVESTORES. QVÆ. OFFERT. GALLIA. GRATIS.

F. couronné et palmé soutenu par deux cornes d'abondance.



Revers. Le roi à cheval foulant des trophées PRÆLIO TERRIBILIS.

Messieurs de Güise, pour relever leur ministère, font rendre des édits très sages : l'un pour défendre de porter des armes à feu ; un autre pour révoquer toutes les

aliénations du domaine, et un troisième par lequel le roi ordonne que, lorsqu'il y aurait une place vacante dans les tribunaux de justice, les juges eussent à présenter trois sujets, parmi lesquels sa majesté choisirait.

FRANCIA DVCTA EST PRVDENTIA.

F. couronné et accompagné de deux palmes que lient deux serpents.



FELICITAS PVBLICA. Personnage imité de l'antique et flanqué de deux F couronnés.

ABVNDANTIA. PVBLICA. GALLIAR.

F. couronné et soutenu par deux cornes d'abondance. De l'une sort le buste de Henri II, et de l'autre celui de sa femme Marie Stuart.



Revers. PIETAS REGIS INVICTA (Le mauvais état de

conservation de cette pièce ne nous permet pas de distinguer le sujet du revers qui, à ce qu'il nous paraît, doit porter une exergue).



FRAN. D'ALEN. FI. FR. R. 1570 (François d'Alençon filius Franciæ regis.)

Armoiries de France couronnées et entourées du collier des ordres.

Revers. FOVET ET DISCVTIT.

Une mer sur laquelle voguent plusieurs barques. Le soleil sortant du sein des flots échauffe et dissipe les nuages.

François d'Alençon, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, avait été baptisé sous le nom d'Hercule, duc d'Anjou, et ce fut à la confirmation qu'il prit le nom de François. Le comté d'Alençon avait été érigé en duché l'an 1414, par Charles VI, en faveur de Jean I de Valois. Il fut réuni à la couronne par l'extinction de ses ducs, et Charles IX le donna à son frère le 8 février 1566.

Bizot et Duby ont reproduit plusieurs jetons du duc d'Alençon ; mais ils sont postérieurs de plus de dix ans au nôtre, et ne furent frappés qu'après son élection de prince des Pays-Bas. Ainsi donc, c'est une erreur d'attribuer la devise aux services qu'il rendit à sa patrie d'adoption.

ANT. CARDINALIS GRANVELLANI 1584.

Armoiries entourées des insignes ecclésiastiques.



Revers. Un vaisseau démâté par la tempête et au-dessus : DVRATE (résistez).

Cette pièce n'est sans doute qu'une restitution de celle qui fut frappée en 1567, dans les circonstances suivantes :

Les Pays-Bas venaient de se soulever de nouveau et Philippe voulait, à l'exemple de son père Charles-Quint, marcher en personne contre les Gantois, mais il se borna à tenir un conseil secret. Ruy Gomez de Silva opina pour la prudence, la douceur et la conciliation. Le duc d'Albe, au contraire, exposa que l'indulgence du roi envers

les Flamands n'avait eu d'autre résultat que d'encourager leur audace, qu'on leur avait accordé l'éloignement des garnisons étrangères et la sortie du cardinal de Granvelle; que forts de ces concessions, ils en avaient profité pour attaquer le gouvernement par des libelles et la religion par des impiétés, qu'enfin le temps de l'indulgence était passé. Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle parla dans le même sens, leur avis prévalut sur celui de Ruy de Gomez et la résistance fut décidée.



LIBER REVINCIRI LEO PERNEGAT

Le pape et le roi d'Espagne qui présente au lion de Belgique une branche d'olivier, tandis que dans l'autre main il tient un collier qu'il cache derrière lui.

ROSIS LEONEM LORIS MVS LIBERAT

Une colonne au haut de laquelle est la statue de l'inquisition, au pied est attaché un lion dont un rat ronge le collier sur lequel on lit INQVI.

Les villes de Bois-le-Duc et de Valenciennes venaient d'abandonner les Etats et de se déclarer pour l'Espagne.

Il y avait eu en 1579 une assemblée à Cologne pour régler la paix des Pays-Bas, par la médiation de l'empereur Rodolphe II. Elle eut sept mois de retentissement; mais comme il était à craindre que les propositions de l'Espagne n'eussent pour résultat que de river des fers si généreusement brisés, on préféra une guerre ouverte à une paix trompeuse. Après la rupture du traité de Cologne, les Etats firent frapper, en 1580, la représentation de leurs sentiments. La branche d'olivier, symbole trompeur du roi d'Espagne, déguise le collier que celui-ci se prépare à passer au cou du lion, et le revers indique la délivrance des provinces unies, des rigueurs de l'inquisition.

Les affaires des Pays-Bas amenèrent en 1609 une ligue entre les Etats, la France et l'Angleterre. A cette occasion on frappa une médaille portant trois cœurs avec cette devise : IVNCTA. CORDA. FIDELIUM.

Ce fait nous autorise à attribuer le revers suivant



LES CŒURS FIDÈLES 1642.

au traité de confédération conclu le premier juin de

l'année précédente, entre la France et Jean IV de Portugal, dans lequel les Hollandais furent admis et signèrent une trève de dix ans.

LA LIGUE.

DOMINE CONSERVA NOS.

La Vierge sur un globe, tenant l'enfant Jésus.



AQVARVM VIVENTIVM 1573.

Un puits et au-dessus un seau soutenu par une corde passée dans une poulie et accosté par les insignes de Bourgogne, (deux batons en sautoir, liés par le briquet.)

Ces insignes et le type de la Vierge nous portent à penser que ce jeton appartient à la ville de Beaune qui eut tant à souffrir pendant les guerres de religion, surtout par le fait de la présence d'un nombre considérable d'ouvriers étrangers.

Pour mettre un terme à ces guerres abominables, le cardinal de Lorraine, pendant qu'il était au concile de Trente, conçut le projet d'une Ligue, ou Ste-Union, pour

défendre la religion catholique, mais son frère le duc de Guise, qu'il comptait mettre à la tête, étant mort, il attendit que son neveu le jeune Henri de Guise fût en âge de mettre son projet à exécution. Celui-ci fit dresser en 1576 un projet de Ligue pour lequel il recruta secrètement des adhérents. Le sieur de Humières gouverneur de Péronne, changea le formulaire et dressa dix-huit nouveaux articles qui furent approuvés le 13 février 1577. La ville de Sens s'empressa de les accepter, ainsi qu'on le pourrait constater par des titres dont on nous a signalé l'existence, mais dont, malgré notre désir, nous



n'avons pas encore eu communication. NVLLA EXPVGNABILIS ARTE. VRBS. ANTIQVA. SENON. Armoiries de la ville de Sens.

Revers. SIC. NOSTRA. VIRET. FIDVCIA CONCORS. 1579. Deux mains jointes mouvant des nuages et tenant trois flèches enlacées de deux palmes.

Le roi ayant voulu être le chef de l'entreprise, on ne bougea pas jusqu'en 1581, époque à laquelle le duc de

Guise leva l'étendard et attira à lui le cardinal de Bourbon en lui faisant espérer la couronne. La ville de Dijon fut une des premières à accepter la Ligue en ouvrant ses portes au duc de Mayenne. C'est ce fait qui rappelle le jeton suivant :

VICTRICI FIDEI. Croix dans une couronne accostée de deux palmes. Au dessous, sur un autel portant la date de 1591, deux mains jointes.



SERVET. QVAM. PRIMA. RECEPIT. Armoiries de Dijon.

Sur un jeton de l'année suivante, nous trouvons une expression nouvelle : *Actor fisci catolici*, qu'on doit, ce nous semble, traduire par *agent du clergé*. L'assemblée de Melun, en 1579, décida que deux ecclésiastiques, choisis tour-à-tour par deux provinces du royaume, seraient chargés de gérer les affaires du clergé et prendraient la désignation d'*agents généraux du clergé*. Après leur nomination, ils devaient aller résider à Paris et veiller particulièrement à la recette des deniers du clergé.



G. LE. GOVZ. RE. CON. ET. ACTOR. FISCI. CATOLICI. 1592.

Nous ne savons si, au temps de la Ligue, la condition d'être ecclésiastique pour pouvoir remplir les fonctions dont il s'agit, fut scrupuleusement observée; mais nous voyons que Guillaume Le Gouz, seigneur de Vellepesle et de Gurgy, conseiller du roi, fut reçu avocat général au parlement de Dijon en 1586.

Il portait de Le Gouz, qui est *de gueules à une croix endanchée d'or, cantonnée de quatre fers de lance d'argent.*

Cimier, *un massacre de cerf d'or.*

Revers. CVRRIT. AC. HORTATVR ✠ SPIRITVS. ET. RECTE.

Dans le champ, une lance dressée en forme de mât. Une trompette placée en travers, forme avec ses accessoires une sorte de hune dans laquelle est écrit le nom de seigneurie VALLE-PELLE et le long de la trompette, on lit : LAVS-RECTI.

Toute réflexion faite, d'après le sens des légendes nous

pensons que G. Le Gouz devait être un agent fiscal de la Ligue.

HENRI IV.

HENRI. IIII. D. G. FRANCOR. ET. NAVAR. REX. (H. K.).

Le roi est à cheval.



Revers. REGIS SACRA FOEDERA MAGNI.

Colonnes couronnées et enlacées par deux branches, l'une d'olivier, l'autre de palmier.

Il s'agit dans ce revers de l'alliance renouvelée avec les Suisses en 1602, et la médaille commémorative fut frappée sur de l'or provenant d'une mine découverte aux environs de Lyon.

Pour comprendre cet autre revers, il faut savoir que Charles-Emmanuel de Savoie, sous le règne de Henri III et pendant les troubles de la Ligue, s'était emparé du marquisat de Saluce, et qu'à cette occasion il avait fait frapper une médaille à son effigie, représentant au revers un centaure qui tenait un arc bandé et foulait à ses pieds une couronne, avec cette légende : OPPORTVNE.

En 1601, Henri IV s'étant emparé de la Bresse et d'une partie des places de la Savoie, fit à son tour frapper le sujet ci-contre. — Le centaure abattu par la massue de la France qui relève une couronne et dit : OPPORTVNIVS.



Le traité d'alliance fut suivi d'un autre avec l'Angleterre, dans lequel les Hollandais furent compris. La tranquillité qui en résulta est exprimée par une mer calme sur laquelle les alcyons font leur nid. La légende — ALCYONIVM AB ARMIS explique les deux bras armés qui sortent des nuages pour maintenir la paix.



Il faut probablement voir dans le jeton suivant le souvenir de la conversion de Henri IV, consacré par ces paroles : TVTA. MIHI. NVMINIS. ARA. 1606. — Le roi,

debout, vêtu du manteau royal, place la main droite sur un Christ, et élève la gauche vers le ciel.



HÆC. TIBI. CERTA. DOMVS. 1606.

Le baptême du dauphin eût lieu en 1606, à Fontainebleau. La piété conduit le jeune prince à un temple fort élevé, emblème du chemin ardu de la vertu, mais avec du courage et de la persévérance, on trouve un asile assuré.

LOUIS XIV.

Il faudrait de gros volumes pour décrire tous les jetons historiques du règne de Louis XIV. Cependant, nous ne pouvons le passer sous silence.



IN FŒDERA VENI (arc-en-ciel écartant les nuages).

Ce revers de Marie-Thérèse nous rappelle le traité de l'île des Faisans, sur la Bidassoa, conclu le 7 novembre 1659, dont un des principaux articles règle le mariage du roi avec l'infante, lequel mariage fut célébré à Saint-Jean-de-Luz le 9 juin 1660.

NVLLA  EST MORA.

Le canon bat en brèche et ne permet plus de retard.

VESVNT. CAPTA (prise de Besançon.)

Il est impossible de parler du grand règne sans faire mention d'un des plus grands ministres dont la France s'honore.

DE L'INTEND^{ce} DE Mr COLBERT DE St P^{ces} CONS^{r} D'ESTAT

1658

Armoiries de Colbert, d'or à une couleuvre (coluber) ondoyante en pal d'azur.

Si l'on voulait appuyer l'histoire sur des médailles ou

des jetons, il faudrait éviter avec soin de se laisser entraîner à des erreurs, surtout pour les dates, et puis on devrait pénétrer avec soin une foule d'intrigues et de petits mystères. N'oublions pas que bien du sang fut répandu pour des médailles satyriques, et que ces dissensions de vanité blessée donnèrent le jour à une infinité de monuments métalliques.

La prise d'Utrech, TRAIECT. CAPT, figurée par un bras mouvant d'un nuage et frappant l'hydre d'une massue, est rapportée ici à l'année 1674, bien qu'elle eût eu réellement lieu en 1672.



Ce jeton porte au revers un jeune tambour accompagnant un suisse armé d'une hallebarde et faisant signe à un homme placé sur la porte d'une boutique de barbier auquel il adresse ces paroles : MARCHE. A MOY. LA. VIOLETTE. A ce singulier sujet, en est souvent joint un autre non moins singulier ; c'est une femme tenant une fleur dans la main gauche, et de la droite secouant un homme endormi sous un arbre. Elle lui dit : O. THOMA. RÉVEILLE. TOY.

On nous dispensera de donner notre avis sur ces légendes qui offrent un large champ aux conjectures.

Les jetons des princes sont aussi très nombreux ; citons le suivant, fort remarquable par sa beauté :

GASTON. F. VNI. D. ROY. VSV. DE. L. SOV. D. DOM.

Gaston, frère unique du roi, usufruitier de la souveraineté des Dombes. Armoiries de France, brisées d'un lambel à trois pendants.



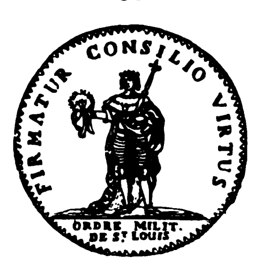
PRINCIPI MIN^{9}. LICET. QVOD. OIA

1636.

Le prince reçoit l'hommage de ses sujets, qu'il est prêt à défendre et à gouverner avec justice, car il tient l'épée haute et la balance en équilibre.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Louis XIV institua l'ordre royal et militaire de St-Louis pour récompenser les officiers de ses troupes et leur donner une marque de distinction particulière.



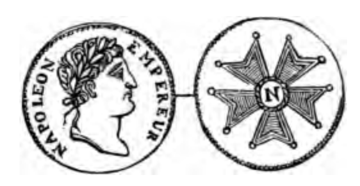
FIRMATUR CONSILIO VIRTUS

ORDRE MILIT. DE ST-LOUIS. 1693.

Saint Louis couvert de la cuirasse et du manteau royal, tenant d'une main le spectre et de l'autre une couronne d'épines avec les clous de la passion.

Comme, pour être chevalier de St-Louis, il fallait faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine, Louis XV créa l'ordre du *mérite militaire* (1759), en faveur des officiers de ses troupes nés en pays où la religion protestante est établie.

Napoléon voulut un ordre particulier et unique, au lieu de la croix à quatre branches et huit pointes, il prit l'étoile à cinq branches et dix pointes.



Son intention était de confondre dans une même confraternité de chevalerie tous les genres de mérite, il prit pour devise HONNEUR ET PATRIE.

COUR. 11  FRIM. AN. XIII.

Certainement l'homme de guerre par excellence se montra habile politique en mettant sur la même ligne le courage militaire et le courage civil, en accordant la même récompense aux actions d'éclat et aux paisibles mais non moins utiles services; cependant il se plaçait lui et ses successeurs au pouvoir dans une position délicate et embarrassante. Dans un état qui entretient une armée formidable et un nombre immense d'employés, il fallait ou se montrer ingrat en ne récompensant pas tous les dignes et fidèles serviteurs, ou accorder sur une trop vaste échelle un titre honorifique, qui, dès lors, perdait de sa valeur et de son prestige.

Si l'on veut remonter au XV[e] siècle, on verra que l'ordre de la Toison-d'Or, si restreint et par là même si envié, amena presque aussitôt la chevalerie de St-George. Nous sommes donc conduit à regretter que, tout en maintenant à la Légion-d'Honneur son véritable caractère, on n'ait pas conservé quelques-uns des anciens ordres, qui eussent permis au pouvoir d'être généreux sans paraître prodigue.

ENSEIGNE DES CENT SUISSES.

On n'a pas oublié les services rendus par les troupes auxiliaires suisses. Si elles ont acquis à jamais le respect des honnêtes gens, elles devinrent successivement dans divers Etats de l'Europe un objet de haine pour les anarchistes. Aujourd'hui qu'elles ont à peu près disparu du monde, il est à propos de leur consacrer un souvenir de considération et de reconnaissance.

BESSON. ESC. A^{nt} CAP^{ne} EN^{gne} DOYEN. D. O^{rs} D. R. EN.



LA C^{gnie} D. CENT. G^{des}. SVIS^{es} O^{es} D. C^{s} D. S Me VÉTÉRAN

1665.

Besson portait d'argent, à la bande d'azur chargée de fleurs de lis d'or, et accostée de deux lions de gueules. Un autre revers présente une lampe avec cette devise : EN SERVANT LES AVTRES JE ME CONSVMME. 1673.

Autour du drapeau dont la description va venir, on voit la légende de la compagnie en latin, puis la traduction française. Nous remarquerons seulement que les armes de France manquent sur la croix faute de place.

Le mercredi après Pâques, 13 avril 1453, Charles VII conclut un traité d'alliance et amitié perpétuelle avec les anciens cantons suisses. Louis XI renouvela cette alliance, fit de nouveaux traités, et par lettres datées de Plessis-les-Tours, septembre 1481, il accorda des privilèges considérables et de grandes exemptions à tous ceux de la nation helvétique qui s'établiraient en France. Il en fixa cent près de sa personne, et Charles VIII nomma Gardes extraordinaires de son corps ces cent Suisses qui avaient servi près de son père, et, par lettres du 27 février 1496, il leur donna un capitaine français pour la transmission de ses ordres.

Le drapeau de la compagnie était déposé chez le capitaine. Il resta le même depuis Henri II jusqu'à Louis XIV, qui le fit faire tel qu'il est représenté ici. D'azur, à la croix blanche chargée en cœur des armes du roi et portant cette devise : EA EST FIDUCIA GENTIS. — TELLE EST LA FIDÉLITÉ DE LA NATION ; écartelé au 1er et au 4e d'une L couronnée d'or avec le sceptre et la main de justice passés en sautoir, noués d'un ruban rouge ; au 3e et 4e, d'une mer d'argent flottant contre un rocher d'or qui est battu de quatre vents.

Ce drapeau sortait aux grandes cérémonies, particulièrement au sacre et au mariage des rois.

ADMINISTRATIONS.

Dès le commencement du XVI[e] siècle, les jetons des municipalités se répandirent en grand nombre. Les uns servaient à constater la présence, les autres étaient purement honorifiques.







ASSIDUIS CONSILIIS — MUNICIPALE PRÆMIUM

MAIRIE D'ANGERS

Armoiries de la ville d'Angers, de gueules, à la clef posée en pal, au chef d'azur chargé de deux fleurs de lis.

Louis XI accorda la noblesse aux maires et échevins d'Angers, par lettres patentes du mois de février 1474, vérifiées au grand conseil le 7 mars de la même année, et leur permit de partager leurs successions, ainsi que, par eux, d'un commun accord, serait advisé et ordonné.



POVR. LA. VILLE. D'AVXONNE. 1583.

Les armes d'Auxonne sont parties : le premier coupé de Bourgogne moderne sur Bourgogne ancienne, concédées par le duc Philippe le Hardi; le deuxième, d'azur à la demi-croix d'argent, qui est de la ville.



POVR. LA. MAISON. COMMVNE. DE. BLOYS.

Armoiries de la ville.

(Voir la *Revue Numismatique*, de même pour Chartres.)

Les maires étaient ordinairement nommés pour un an, souvent pour trois ans et quelquefois à perpétuité, comme on le voit par le jeton suivant de la famille Raimbauld.



FR. RAIMBAVLD. EQVES. MAIOR. PERP. AN. IX.
1701.

Le revers présente un vaste et bel édifice, avec cette légende : COLLEG. ANDINO. ÆDIFIC.



DILEXIT VT SIMIA. — DIREXIT VT HOMO.

Singe assis. 1617. — Armoiries d'Auxonne.

Nous pensons devoir attribuer cette pièce à Cl. de la Ramisse, maire d'Auxonne, qui aima ses concitoyens comme un singe (l'amour de la guenon pour ses petits est proverbial) et les administra comme un homme. Nous regrettons de ne pouvoir vérifier ce double fait.



POVR. LA. VILLE. D'AVXONNE. Armoiries 1621.
DORS. A. IVRAIN. CO. D. R. MAIEVR. (une gerbe dans une couronne.)

Comme nous ne possédons pas la liste des maires d'Auxonne, nous supposons que celui-ci est fils de Claude Jurain, avocat, maire en 1607, président en l'élection de Vézelay, mort dans sa patrie en 1618, et qui en avait fait connaître les antiquités et les privilèges (1 pet. vol. in-8°, 1611).

L'érection de la mairie d'Auxonne est de 1362, par le roi Jean. La commune de Beaune est plus ancienne, elle date de 1203 et fut calquée sur celle de Dijon, établie en 1187. Les Bourgeois procédaient à l'élection du maire, au prieuré de Saint-Etienne, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste. En 1604, il fut réglé que les maire, échevins et syndic ne pourraient être plus d'un an en place.

En consultant la liste que donne l'abbé Gandelot dans son histoire de Beaune, comprenant 106 noms qu'il a pu retrouver de 1218 à 1759, nous y voyons que jus-

que là les élections avaient eu lieu à des intervalles fort inégaux, et il paraît même que la nouvelle convention, quoique homologuée au parlement, ne fut pas exécutée.



SANCTA. MARIA. PATRONA. BELN.

La commune de Beaune prit pour sceau, d'azur, à une Bellone d'argent debout, tenant de la main droite une épée nue, et la gauche appuyée sur la poitrine : c'est à présent d'argent, à une Vierge de carnation, habillée de gueules, le manteau d'azur, portant l'enfant Jésus, aussi de carnation, qui tient un pampre de sinople à la grappe de raisin de sable. C'est ainsi que la ville a quitté ses anciennes armoiries pour prendre le sceau du chapitre de la Collégiale, en mettant un pampre de raisins à la main de l'enfant Jésus, au lieu de la fleur de lis d'or que tenait autrefois la Vierge.

LVDOVIC. LOPP. MAIOR. BELN. 1635.

Parti d'un arbre arraché de...... et d'une demi-croix ancrée.

Les armes des Loppin sont : d'azur, à une croix d'or.



Me. EDME. FERRY. AVOCAT. MAIRE. DE BEAVNE.

AMORE. CIVIVM. INVITIS. CONFIRMOR 1651 (Armoiries.)

STEPH.
DE. LAMARE.



MAIOR.BELNENSIS.
1654.

Un chevron accompagné de trois coquilles.



MAGISTRATVS. ET. COMMVNITAS. BELNEN.

(Vierge de Beaune.)

EX. NIHILO. NIHIL FIT. 1658. (Armoiries.)

En cette année, Philippe Parigot était maire.

MAIOR. SVCCISA. RESVRGIT. 1660.

(Un pampre et un soleil en chef.)

On peut voir ici un jeu de mots. Semblable à la vigne qui, lorsqu'elle est taillée, devient plus forte aux rayons du soleil, la ville de Beaune se relève de ses ruines et s'agrandit sous l'administration du maire Pierre Chevignard.



MAGISTRAT. ET. COMMVNIT. BELN.

IOANNES. BERARDIER. MAIOR. BELNENSIS.

(Armoiries écartelées.)

Jean Bérardier a été maire de Beaune en 1669 et 1680.



LORENCHET. C. D. R. MAIRE. DE BEAVNE. 1670.

VBI. OCVLVS. IBI. AMOR.

Lorenchet porte d'azur, à la fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles d'argent (ici il n'y en a que deux) et en chef, d'un chat léopardé, passant, aussi d'argent.



PET. TIXIER REGIA. CONS. MAIOR. BELNÆ. 1673.

VNI. DISCORDIA. CONCORS. VOCE. DEVM

Tixier porte d'azur, à une croix d'or, cantonnée au 1er et 4e canton de deux étoiles d'argent; au 2e et 3e de deux trèfles de même.

QVARTO. REPETIT.



VT. AVVS. HONORES.

En 1676, Etienne de La Mare avait été, comme son aïeul, quatre fois élu. C'est alors que la mort le surprit, et, l'année suivante, son fils, J.-B. de La Mare lui succéda.

PATER. MORIENDO. PATREM. ME. GENUIT. PATRIÆ.



P. GILLET MAIRE ET LIEUT. GEN. DE POL. DE LA VILLE DE BEAUNE — VIGILANT ET TUTA QUIES. 1719.

D'azur, au chevron d'or accompagné d'un croissant en pointe, au chef d'or cousu de deux étoiles.

L'explication du type chartrain a, depuis un certain temps donné lieu à de longues et minutieuses dissertations. M. E. Cartier vient enfin de démontrer que ces signes, qui paraissaient inexplicables, ne sont autre chose que les reliques de N. D. de Chartres.



GLORIOSA. DICTA. SVNT. DE. TE. CIVITAS. 1689.
PRÆTOR. ET. ÆDILES. CARNOTENSES. Armoiries de Chartres.

La ville de Dijon a commencé, dès 1509, sous l'administration de Bénigne de Cyrey, à frapper des jetons

en honneur de ses maires, dont M. G. Peignot a dressé une liste exacte depuis 1197 jusqu'à nos jours. On doit à M. Amanton d'avoir recueilli et fait graver tous les monuments métalliques qui s'y rapportent, et nous désirons vivement que la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or livre bientôt au public cette précieuse collection, en y joignant un texte puisé aux archives de Bourgogne.

Il serait trop long et difficile pour nous de citer toutes les municipalités qui créèrent à leurs magistrats un souvenir durable de reconnaissance. La ville de Tours, particulièrement, ne fut pas ingrate, aussi nous ne voulons pas l'oublier. Nous choisirons, pour la rappeler, un de ses jetons dont la devise, en faisant allusion aux armoiries, trois tours, au chef cousu de trois fleurs de lis, est en quelque sorte un serment politique.



LILIA. PER. TVRRES. STABVNT. PER. MŒNIA. TVR[s]

CO-GOUVERNEURS DE BESANÇON. [1]

Au XIVe siècle, la ville de Besançon était déjà divisée en sept quartiers ou bannières. Les citoyens faisant partie de leur circonscription choisissaient chaque année deux notables qui, à leur tour, et le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, procédaient à l'élection des quatorze gouverneurs. Ceux-ci administraient la ville à peu près sans contrôle. Pour les affaires importantes, ils s'adjoignaient les co-gouverneurs de l'année précédente; puis lorsque la patrie était en danger, ou la guerre imminente, on convoquait les notables eux-mêmes. La réunion prenait alors le nom d'assemblée du peuple ou de la commune.

C'était en honneur des co-gouverneurs récemment nommés, et à la Notre-Dame qui suivait leur promotion, que l'on frappait des jetons. Nous ne saurions assigner une date à cet usage, mais bien certainement il n'est pas antérieur au XVIe siècle, car ce ne fut qu'en 1522 que Charles-Quint accorda à Besançon la permission de battre monnaie.

La série de ces jetons doit être nombreuse, et il est à

[1] C'est à l'obligeance de MM. Vuilleret et Bruand que nous devons nos renseignements.

désirer qu'en entrant dans de plus grands détails on parvienne à la compléter.



SECVRITAS. CIVITATIS. 1665.

Deux tours crénelées, et au-dessus les armes de Besançon.

CVNCTANTER. ET. PROPERE.

Chandelot porte de gueules, à trois levrettes courantes posées en fasce l'une au-dessus de l'autre.



RECTE. FACTI. FECISSE. MERCES.

Henri portait d'abord d'azur, au chef de sable chargé de deux branches d'olivier posées en double sautoir d'argent. — Depuis, de gueules au lion d'or, au chef d'argent chargé de deux branches d'olivier de sinople passées en double sautoir.



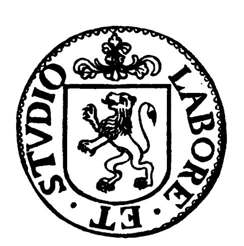
CORDE. GERO. QVOD. CORDE. COLO. 1666.

Allusion aux armes posées en cœur.



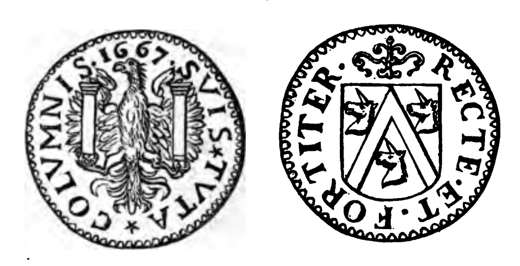
SEMPER. IDEM.

Monnier Noironte porte d'azur, à une bande d'argent accompagnée de deux bezans de même.



LABORE. ET. STVDIO.

Linglois porte d'or, au lion de gueules.



SVIS. TVTA. COLVMNIS. — RECTE. ET. FORTITER.

Guillemin porte d'azur, au chevron d'or accompagné de trois têtes de licornes d'argent, deux en chef et l'autre en pointe.

DEO. ET. PATRIÆ.

Flusin porte de gueules, au chevron d'or chargé de deux aigles éployés de sable, surmonté de trois étoiles aussi d'or.



HVMILIA. TENE. — SVIS * TVTA. * COLVMNIS. * 1667 *

Tinseau porte de gueules, à un bras revêtu d'or tenant trois branches d'hysope de sinople.

REGIA.  SECVRVS. VIA.

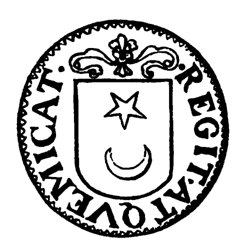
Chifflet porte de gueules, au sautoir d'or surmonté d'un serpent tortillé d'argent se mordant la queue. (Ici le serpent est remplacé par un croissant.)

CŒLI. SOLIQVE  MVNERE.

Mareschal porte d'argent, à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or, accostée de deux raisins de pourpre.



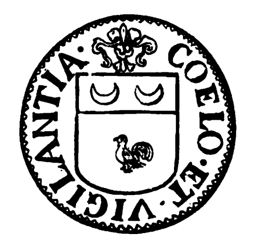
VESONTIO. CIV. REG. LIB. 1669.



REGIT. ATQVE. MICAT.

Billerey porte d'azur, à une étoile d'or en chef et au croissant d'argent en pointe.

COELO. ET.



VIGILANTIA.

Marin porte d'azur, au coq crêté et barbé de gueules, au chef chargé de deux croissants du champ.



LIBERTATE. NON. FRÆNO.—VESONTIO. CIV. REG. LIB. 1669.

Franchet porte d'azur, à une tête de cheval animé d'argent et langué de gueules.



ABSQVE. TABE. LINGVA — VESONTIO. CIV. REG. LIB. 1669

Belin porte de gueules, à trois rencontres de béliers d'argent.



ÆQVANIMITER.

Mareschal de Bouclans porte d'argent, à une bande d'azur.



SORS. VNA. SCELERVM. NESCIA.

Fiard porte de gueules, à trois chevrons d'or, au lion de sable brochant sur le tout.

LYON.

Il faut remonter aux premiers jours du XIII[e] siècle pour découvrir l'origine du consulat de Lyon, organisation bien faible et bien chancelante jusqu'en 1336. Les consuls ou conseillers eurent alors une véritable autorité et une action particulière. Charles VIII (1495) accorda le privilège de la noblesse à tous les conseillers échevins et à leur postérité, avec les franchises dont jouissaient les autres nobles. Ce privilège fut confirmé par les rois ses successeurs, et était reconnu dans tout le royaume sans aucune contestation.

Les jetons de Lyon sont nombreux et offrent en général un type particulier, dont nous nous bornerons à offrir un seul spécimen.

HUGUES. DE. POMEY. PREVOST. DES MARC. DE LYON. 1661.



D'argent, à l'arbre (pommier) arraché de sinople, accosté de deux étoiles de gueules.

ESCHEVINS.

IAC. MICHEL. De gueules, au chevron d'argent soutenu d'un pal de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

BAR. FERRVS. D'azur à une tour d'argent sur une montagne d'or, sommée d'une croisette d'or; une branche de laurier et une palme de même mouvantes des créneaux de la tour, en chevron renversé.

DOM. E. P. S. PIERRE. D'azur, à deux colonnes d'argent posées en pal.

ROM. THOMÉ. D'azur, à une tête de cerf coupée d'or.

JETONS VARIÉS.



DE. LA. FORAINE. EN. BOVRG. ET. ADIA. — POVR. LES. OFFICIES. DV. ROY. — Bourgogne et pays adjacents.

Les *traites foraines* ou droits sur les marchandises entrant dans le royaume ou en sortant, et même allant de certaines provinces de France à d'autres, furent toujours antipathiques aux Etats de Bourgogne, particulièrement pour les vins. Après avoir été supprimés et

rétablis, Henri II les imposa de nouveau pour céder plus tard aux remontrances des États. Henri III les fit définitivement accepter.

Nous pensons que notre pièce a rapport à la tentative de Henri II.





ORBI PRÆPONDERAT. LVDOVICVS. MAGNVS FR. ET NAVAR. REX

SENAT. DIVION. . 1673 .

Ce jeton, étranger par sa dimension et son type aux vrais jetons du parlement de Dijon, doit être considéré comme consacrant le souvenir de l'augmentation du nombre des procureurs créés en titre d'office par édit de novembre 1663. L'édit de 1679 les fixe à soixante-et-dix, et celui de 1673 les porte à quatre-vingt-neuf.



ELLE. REÇOIT. POVR. DONNER HVISSIERS DV PARLEMT

La lune reçoit les rayons du soleil et les réfléchit vers la terre.

EXPERTVS. FIDELEM. IVPITER. 1653.

L'aigle éployé tient dans ses serres le foudre de Jupiter.



MARIA JOSEPHA DELPHINA — MANET IMMOTA PROCELLIS

MAISON DE MADAME LA DAVPHINE 1733

Un rocher battu par les flots et la tempête, qui reste ferme et immobile.



CLAVDE. FAVCHET. C. D. R. PRES EN. LA. C. DES. MONNOIES

(Armoiries.)

SPARSA ET NEGLECTA COEGI.

Deux rateaux en sautoir, cantonnés de quatre fleurs de lis dans une couronne de chêne. Huit autres fleurs de lis encadrent le tout.



CONNETABLIE MARECHAUSSÉE DE FRANCE

C'est ainsi qu'on nommait la juridiction du connétable à la table de marbre.

Deux bâtons de commandement en sautoir, liés de deux L entrelacées.

NON SINE NUMINE

Dextrochère mouvant d'un nuage et tenant haut une épée à laquelle est attachée une couronne de laurier.

Le premier connétable que l'on connaisse est Albéric, qui signa la charte de fondation du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, faite par le roi Henri I, en 1069.

La charge de connétable fut supprimée après la mort du duc de Lesdiguières, par un édit donné à Paris au mois de janvier 1627. Toutefois la juridiction de la connétablie et maréchaussée de France à la table de marbre, demeura entre les mains des maréchaux de France, et il y avait toujours aux armées un prévôt de la connétablie.

Les associations, confréries, communautés, sociétés, etc., apportent leur tribut à nos recherches.



CONFRAIRIE. DES. MARCHANDS. DE. VIN.

Saint Nicolas baptisant trois enfants dans une cuve.

DÉCEMBRE. MIL. SIX CENT. CINQUANTE. ET. VN.

Vaisseau guidé par l'étoile polaire, indiquant, selon toute vraisemblance, l'exportation des vins vers le nord.

MIL. SIX. CENT. QVATRE VINGT DEVX.

Autre vaisseau que l'on croirait quitter les côtes du Bordelais, en voyant les deux pampres avec leurs fruits qui se croisent au-dessus.



ÆQVATIS. IBVNT. ROSTRIS.

LES GARDES MARCHANDS DE VIN.

Ecu chargé de sept vaisseaux au-dessus desquels s'épanouit une grosse grappe de raisins.

REGVM. MENSIS. ARISQVE. DEORVM.

Sur un autel, une coupe pleine de cette liqueur qui

figure également à la table des rois et aux cérémonies des cultes religieux.



COM^{te}. DES. M^{ts}. VITRIERS. PEINTRES. SUR. VERRE. DE PARIS. 1715 (Armoiries.)



PATRON DE M^{rs} LES ARQVEBVZIERS DE REIMS

St ANTOINE R

PRO REGE ET PATRIA. P. C. R 1707

On sait combien les sociétés de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse, étaient nombreuses et florissantes. Leurs exercices donnaient lieu à des fêtes brillantes auxquelles les villes voisines étaient fraternellement invitées. La Bourgogne était fière de ces luttes pacifiques, et les vieillards n'ont pas encore oublié le grand prix de Beaune remporté, en 1778, par M. P. Margot, de Mâcon.

L'abbé Courtépée a écrit la relation de cette cérémonie.

Les chevaliers de l'arquebuse de Reims avaient pour patron saint Antoine. Leur devise se rapporte aux privilèges accordés par nos rois pour les services rendus à la patrie par les chevaliers.



M. PAVLO. COVRTOIS. DECANO. 1654. (Armoiries.)

VRBI ET ORBI SALVS.

FACVL. MEDIC. PARIS. 1652.

Trois grues tenant en leur bec un rameau; au-dessus, le soleil entre des nuages.



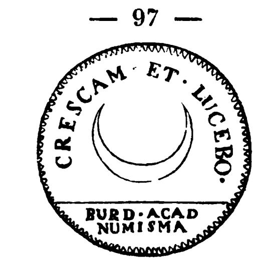
SOCIETATIS. VINCULUM. HARMONIA.

(Une lyre rayonnante.)

SOCIÉTÉ MÉLOPHILE D'AVALLON 1787

Dans une couronne de laurier.

CRESCAM.
ET. LUCEBO.



BURD. ACAD.
NUMISMA.

L'Académie de Bordeaux est symbolisée par un croissant qui grandira et jettera une lumière de plus en plus vive.

TRIA
LIMINA.
PANDIT.



ROTHOM.
SCIEN. LITT. ART.
ACAD.

Minerve, couchée, désigne de la main, au haut d'une montagne escarpée, l'académie de Rouen, sous la forme d'un temple tétrastyle qui offre une entrée aux sciences, aux lettres et aux arts.

Ces jetons, à l'instar des méreaux, avaient pour but de stimuler l'assistance. Aujourd'hui que le nombre de sociétés savantes a beaucoup augmenté et que, par suite, le zèle a considérablement diminué, ils seraient plus nécessaires que jamais, et si quelques compagnies ont repris l'usage des distributions, beaucoup ont reculé devant la dépense.

VILLES.

Nous n'entreprendrons pas la description des jetons des différentes villes de France. Ce serait un beau sujet, mais une chose longue et difficile. Cependant, nous consacrerons une page de ce modeste recueil aux capitales de quatre provinces importantes.

BORDEAUX.



MUNIFICENTIA. URBIS. BURDIG. — Armoiries.

La pièce la plus importante de l'écu est la maison de ville sur le bord de l'eau; par allusion au nom de la ville même.

ORLÉANS.



CIVITAS. AURELIANENSIS. NB 1608. — Armoiries.

Orléans porte de gueules, à trois cercles d'or se touchant, posés 1 et 2, au chef de France.

Nous avons dit ailleurs et nous ne saurions trop le répéter ici, que l'on a tort d'altérer les armoiries. Considérées comme signes, elles sont une sorte de cachet qui équivaut à une signature; considérées comme hiéroglyphes, elles doivent demeurer intactes afin d'aider à retrouver le secret qu'elles renferment. Si nous nous permettons une courte réflexion à propos des armoiries d'Orléans, c'est que nous les avons vues défigurées successivement plus que celles d'aucune autre ville. Après avoir offert trois cercles rapprochés les uns des autres, elles devinrent des trèfles auxquels on ne craignit pas même d'ajouter des feuilles; enfin, on n'a plus eu sous les yeux que trois lobes aigus partant d'un même centre. Cependant, si l'on eût conservé la forme des trois cercles primitifs, on aurait pu rapprocher ce signe héraldique de celui des villes de Chalon et de Mâcon, et se demander si l'identité d'armoiries entre les villes les plus affectionnées par le roi de Bourgogne Gontran, n'invitait pas à chercher quelque signification symbolique indiquant l'union du royaume d'Orléans avec les deux grandes fractions du royaume de Bourgogne, qui devinrent, à l'époque du démembrement de l'empire Carlovingien, les royaumes de Bourgogne-

cisjurane et de Bourgogne transjurane, ou bien encore toute autre combinaison politique analogue. L'importance donnée, à Autun, à une combinaison semblable, de trois serpents disposés en cercles et à laquelle on attribue une origine religieuse, serait peut-être un nouveau jalon dans les recherches à faire.

La ville d'Orléans peut fournir une longue série de jetons, on y voit l'aspect de la ville, Mercure tendant la main à la Loire, des cornes d'abondance ou des épis et des raisins, le Christ en croix ou descendu de la croix, accompagné de chevaliers armés et en prières, avec cette devise : A DOMINO FACTVM EST ISTVD.

RIOM.



DVCALIS. ARVERNORVM. CIVITAS — 1607 — RIOM (Armoiries).

Il y avait autrefois dans cette ville une chambre des monnaies.

M^r DE COMBE ESR Lt GÉNÉRAL PRÉVOST DE LA MONNOYE.

Armoiries. — Un vol, au chef chargé de trois étoiles.

ROUEN.



CIVITAS. ROTHOMAGENSIS 1584.

De gueules, à un agneau d'argent portant bannière, au chef de France.

Ce type de la ville de Rouen offre des revers qui rappellent les médailles antiques.

CONCORDIA MILITVM.

Deux guerriers soutenant la victoire au-dessus d'un lis.

EX VIGILANTIA VBERTAS 1584.

Deux coqs vigilants perchés sur une corne d'abondance.

La série de Rouen, non moins nombreuse que celle d'Orléans, offre aussi une légende pieuse : PLACVIT DEVM OBEDIENTIA, entourant la représentation du sacrifice d'Abraham. Comme elle aussi, elle présente des emblèmes d'abondance et de commerce, l'ancre et le caducée en sautoir. Puis, faisant la part de la mythologie, nous trouvons Jupiter foudroyant les Titans : VNVS FVLMINAT OMNES. 1692 ; et au revers cette devise qui s'applique à l'agneau des armoiries : PAX AVREA VELLERA REDDET.

PERSONNAGES.



P. FILIOLI. ARCHEVEQE. D'AIX. — Armoiries.

CORDE ET ANIMO. — Croix fleuronnée, cantonnée des glands de l'écu.

Pierre Filioli mourut à Paris, âgé de 102 ans, et fut inhumé, en février 1540, dans l'église des Franciscains, où on plaça son buste avec cette épitaphe :

Ci gist révérendissime père en Dieu, Messire Pierre Filioli, natif de la ville de Gannat en Bourbonnais, archevesque d'Aix en Provence et lieutenant général pour le Roy au gouvernement de Paris, Isle de France; lequel, après avoir vescu honorablement CII ans, mourut regretté de tout le peuple, dans la ville de Paris, le XII janvier MDLX.

Quelques années avant sa mort, il avait demandé pour coadjuteur Antoine Imberti qui lui succéda comme archevêque et comme chancelier de l'université d'Aix. Il prit même par reconnaissance le nom de Filioli, ce qui fit croire qu'il était fils du frère de son protecteur.



SEB. CRAMOISY. DIR. DE L'IMPR. ROYALE. P^er ESCHEVIN.

Une ancre posée en pal, au chef cousu de trois étoiles.

HÆC PONDERA. JVSTI. — 1643.

Une main tenant la règle, le fil à plomb et l'équerre dans un ciel étoilé. Ces instruments justifient la devise.

L'imprimerie du gouvernement, qui change de nom à chaque révolution, fut fondée en 1649, par Richelieu, et établie dans plusieurs salles attenantes au rez-de-chaussée de la grande galerie du Louvre. Des hommes de mérite furent placés à sa tête. Sébastien Cramoisy, membre d'une ancienne et célèbre famille d'imprimeurs-libraires de la ville de Paris, en fut nommé directeur.

M. Aug. Bernard a publié, en 1848, une intéressante notice sur cet établissement. Après avoir dit quelques mots sur l'invention de l'imprimerie et sur ses progrès favorisés par Louis XI et François Ier, il nous le montre comme une gloire nationale, comme indispensable pour la publication des grands ouvrages religieux, scientifiques ou historiques, trop coûteux pour pouvoir trouver un éditeur; enfin, comme seul capable de composer, sur un

seul labeur, jusqu'à deux cents feuilles sans entraver le reste du service, ce qui a lieu surtout pour les budgets de l'Etat.



F. DE DONADIEV. EVESQVE D'AVXERE. — Armoiries.

François de Donadieu, issu d'une famille noble et distinguée d'Aquitaine, naquit, en 1558, de Jean de Donadieu et de Madeleine de Hautpont. Il fut nommé évêque d'Auxerre en 1600. Son épiscopat fut un des plus remarquables et dura 24 ans.



S. FRANCISCVS. D'ESTAING. EPS. RVTHENENSIS.

SIC. ME. MEA. FACTA. DECORANT. 1653. — De France, au chef d'or.

Ce jeton porte une date bien postérieure au personnage représenté, car François d'Estaing, descendant d'une

famille qui avait fourni plusieurs prélats à l'Eglise, et qui en fut une nouvelle gloire, naquit à Rodez, en 1462, du sénéchal Gaspard d'Estaing et de Jeanne Murelli. Il devint chanoine de Lyon et membre du grand conseil sous Louis XII, qui lui confia plusieurs négociations près du pape Jules II. En 1501, il eut pour compétiteur à l'évêché de Rodez Charles de Tournon ; mais la mort de celui-ci étant arrivée trois ans après, il fut sacré par l'archevêque de Bourges, et mourut en odeur de sainteté l'an 1529.



ROGER. DE. RABVTIN. COMTE. DE. BVSSY. — Armoiries.

VENI. SANCTE. SPIRITVS — 1648.

Le Saint-Esprit descend daus sa gloire, précédé de langues de feu.

Rabutin porte cinq points d'or, équipolés à quatre de gueules, écartelé de Ballore depuis l'alliance contractée, en 1360, par Jean Rabutin, seigneur d'Epiry, avec Marie de Ballore, fille unique et héritière de Philippe, seigneur de Ballore. La branche aînée de cette maison finit à Celse-Bénigne de Rabutin, chevalier, baron de Chantal,

Bourbilli, etc., tué à l'âge de trente ans, le 22 juillet 1627, lors de la descente des Anglais dans l'île de Rhé. Il laissa de Marie de Coulanges, son épouse, Marie de Rabutin, dame de Chantal et de Bourbilli, morte en 1696. Elle avait épousé, en 1644, Henri, marquis de Sévigné.

Madame de Sévigné est trop connue pour que nous lui consacrions un article particulier. Voici le jeton qui fut frappé à l'occasion de sa mort. On n'oubliera pas que nous avons donné, page 14, celui du mariage de sa petite-fille, Pauline de Simiane.



M. DE RAB. MARQUISE DE SÉVIGNÉ. — Buste de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné.

SERVABIT ODOREM. — M. 1696. — Une rose attachée à une draperie qui couvre un tombeau.

Les seigneurs de Bussi-Rabutin, branche cadette de cette maison, ont commencé à François de Rabutin, baron de Bussy, Epiry, etc., fils puîné de Christophe Ier du nom. Cette maison a donné des hommes de mérite et de réputation. Christophe de Rabutin, IIe du nom

dans la branche aînée, fut un des plus braves seigneurs de son temps, et se fit un glorieux renom par les bons services qu'il rendit au roi Henri IV en diverses occasions. Il fut malheureusement tué à la chasse par un de ses meilleurs amis. Jeanne-Françoise Frémiot, son épouse, dame recommandable par ses vertus, fut fondatrice de l'ordre de la Visitation. C'est elle que nous vénérons sous le nom de sainte Chantal.



HENR. OSWALD. CARD. AB. ARVERNIA.

Buste du cardinal de La Tour d'Auvergne, abbé de Cluny.

CONCILII PRUDENTIA ORDO VIGEBIT CLUNIAC 1745.

Armoiries écartelées au 1 et 4 de l'abbaye de Cluny, au 2 et 3 de la Tour d'Auvergne, écartelé au 1 et 4 semé de France à la tour d'argent maçonné de sable qui est de La Tour, au 2 d'or à trois tourteaux de gueules 2, 1, qui est de Boulogne, au 3 coticé d'or et de gueules de huit pièces, qui est de Turenne ; sur le tout d'or au gonfanon de gueules qui est d'Auvergne.

JETOIRS.

Les jetoirs, plus encore que les méreaux, offrent un champ vaste et fécond. Beaucoup portent un nom et des signes héraldiques qui permettent d'assigner une date presque certaine aux plus anciens, tandis que les pièces capitulaires produites par le même coin ou sorties du même moule, servaient pendant des siècles et elles n'étaient pas personnelles. Il suffit d'examiner une suite un peu nombreuse dans l'un et l'autre genre pour saisir du premier coup d'œil le parti que l'on peut en tirer. MM. Hucher et Rouyer nous donneront de savantes dissertations, et nous espérons que quelques-unes des pièces que nous reproduisons leur paraîtront dignes de fixer leur attention.

La Bourgogne nous fournira le moyen de remonter à une époque reculée :



PHIPE : DVC : DE : BOVRGOVGNE

Armoiries de Bourgogne accostées des lettres P-M.

M. Rouyer attribue cette pièce à Philippe le Hardi, s'appuyant sur ce que le revers porte : CONTE DE FLANDRES CONTE. D'ART. Il néglige d'étayer son opinion sur les lettres P-M, initiales de Philippe et de Marguerite; mais sa seule raison est que ce duc était devenu comte de Flandres et d'Artois, par son mariage avec Marguerite de Flandres. Il ajoute que ce jetoir doit être considéré comme ouvrant la série de la chambre des comptes de Lille, créée en 1385. Il a sans doute à l'appui de son allégation des raisons que nous ne connaissons pas, et qu'il eût été bon de développer. Pour nous qui sommes peu disposé à laisser amoindrir la série métallique de notre province, nous allons essayer de combattre une attribution possible mais non certaine. Philippe le Hardi est le premier comte de Flandres et d'Artois, mais ses

successeurs eurent les mêmes titres. Or, avouons-le franchement, dans le cas présent, nous tenons pour Philippe le Bon. Voici pourquoi :

Dans la charte d'investiture, le roi Jean n'a pas dit un mot qui pût faire supposer qu'il accordait à son fils Philippe le droit de battre monnaie. Cependant, en 1386, celui-ci, songeant à établir une chambre des comptes et un conseil, délégua quelques commissaires qui, après avoir ramassé et examiné les chartes, reconnurent que les ateliers monétaires de Chalon-sur-Saône et de Dijon avaient été possédés par les anciens ducs et continuaient à être en activité pour le roi. Ils conclurent qu'ils devaient être revendiqués par Philippe, et s'empressèrent de lui en donner avis. Il ne paraît pas qu'il y ait attaché une grande importance, qu'il y ait entrevu un grand avantage pour le moment, sous le rapport du bénéfice, ou plutôt qu'il ait cru le moment favorable pour faire valoir ses droits.

Il agit avec prudence, et, en cette même année 1387, il fit monnayer à Auxonne, c'est-à-dire hors du royaume, tout en imitant autant que possible les monnaies que le roi frappait à Dijon.

En 1411, le duc Jean commence à donner une plus grande extension à son monnayage, et, le 30 mars, il adjuge l'atelier de Saint-Laurent-les-Chalon, qui devait

ouvrer simultanément avec celui d'Auxonne, et chaque atelier devait avoir une marque différente. Il ne s'arrête pas là et *forge* à Cuisery en 1412. Enfin, en janvier 1417, il obtint d'Isabeau, maîtresse du royaume pendant la démence de Charles VI, le droit de faire battre monnaie à Dijon, à Chalon, à Mâcon et à Troyes. Le roi, revenu à la raison, approuva, le 12 octobre 1418, les lettres de la reine. En vain voulut-il ensuite faire cesser ce privilège, mais le duc, en abandonnant Mâcon et Troyes, se réserva expressément Chalon et Dijon.

Il n'est pas probable que les deux ducs dont nous venons de parler eussent songé, au milieu de leurs embarras de monnayage, à frapper des jetoirs, tandis que, sous Philippe le Bon, nous voyons que Jehan Daast, réclame le prix de la façon des *yectouers*. Plus tard, ce même prince veut que, pour distinguer ses monnaies de Bourgogne, on mette *en la pille les plaines armes de mondit s^r^ de Bourg^ne^, en ung escu, et en la crois, deux lions au lieu de deux couronnes qui sont es blancs du roy n^r^ s^r^*.

Or, le revers de la pièce en question porte une croix fleuronnée, écartelée au 2 d'un lion ; au 3, d'une couronne; au 1, d'un P, et au 4, d'un M. Ces deux lettres sont les initiales de Philippe le Bon et de sa femme Michelle de France. Le lion et la couronne indiquent une

époque antérieure à l'ordonnance précitée qui est de 1439. Le duc ayant succédé à son père, en 1419, et la duchesse étant morte en 1422, nous n'hésitons pas à placer la fabrication du jetoir entre ces deux dernières dates.

Sans changer cette date, et en la rendant même plus précise, il serait possible de revenir à notre première idée, en disant que la lettre M est l'initiale de Marguerite. En effet, la duchesse douairière de ce nom, chargée du gouvernement du duché, en l'absence du duc, écrit le 23 août 1421 aux gens des comptes, et le 26 décembre de la même année, elle règle les monnaies et fait un mandement comme duchesse de Bourgoigne, comtesse de Flandres, d'Artois, etc., au nom de son très cher et amé fils Philippe, duc, comte, etc., des pays et lieux dessus diz.



TE TREVVE LE CÔTE QVI NA MIE SEN CÔTE.

Jette, trouve le compte qui n'a pas son compte (*mie* étant un vieux mot synonyme de pas).

Le briquet ou fusil de Bourgogne faisant jaillir force étincelles et flammes.

JETOIRS DV BVRAV DE MONSIGNEVR LE DVC.

Armoiries de Bourgogne et de Flandres.



GETTOIRS DES FINANCES DV DVC (*différent*) un briquet. Trois briquets enlacés, accostés de trois C que séparent des étincelles.

IE LAI EMPRINS AVTRE NARAI

Dans le champ, deux bâtons noueux en sautoir, soutenant le collier de l'ordre de la Toison-d'Or.

Les trois C du droit ne nous permettent pas d'attribuer ce jetoir à un autre duc que Charles le Téméraire; le revers offre la devise de ce prince et la moitié de celle que prit Philippe le Bon lors de son troisième mariage et de la création de son ordre, promettant de ne pas avoir d'autre femme.

Plus loin, le doute n'est pas davantage permis. Voilà bien les initiales de Charles le Téméraire et de Catherine de France, fille de Charles VII, liées par une cordelière ou lac d'amour. C'est donc une allusion aux fiançailles qui eurent lieu en 1439.



SE GECTES SEVRMENT — LE COMPTE TROVVERES

Nous n'avons rencontré rien de relatif à l'union de Charles avec Isabeau de Bourbon ; mais le mariage du duc de Bourgogne avec Marguerite d'Yorck, sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre, en 1467, est attesté par les initiales C et M liées comme plus haut, avec la devise : IE L'AI EMPRIS, à laquelle il ajouta plus tard : BIEN EN AVIENNE.



GECTORS DE LA CHAMBRE DES FINANCES.

Armoiries de Bourgogne et Flandres dans un encadrement multilobé.

Il serait intéressant de rechercher tous les jetons qui ont pu être frappés par les ducs de Bourgogne et de compléter ainsi le beau travail de M. A. Barthélemy

sur les monnaies de ces princes, que vient de publier la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Ecu écartelé en sautoir, de France et de Dauphiné, portant au revers une croix évidée et fleuronnée.



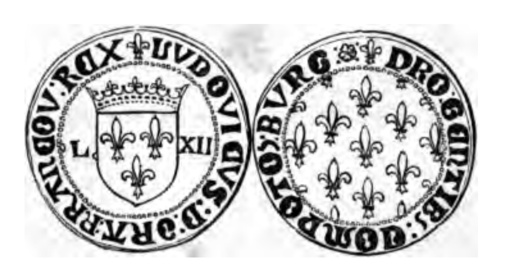
La légende continue du droit au revers.

GECTOERS : DE : LA : CHAMBRE . DES : — COMPTES :

DALPHINAL ✠

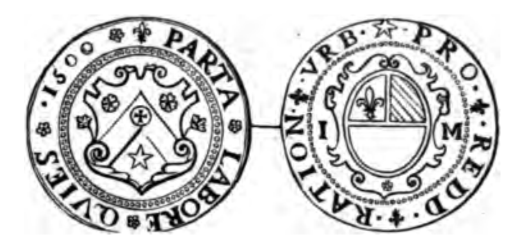
LVDOVICVS : D : GRA : FRANCORV : REX

Ecu de France entre l'initiale L et le chiffre XII (Louis XII).



PRO. GENTIBS : COMPOTOR : BVRG.

Champ semé de fleurs de lis sans nombre.



PRO. REDD. RATION. VRB.

Armoiries de la ville de Dijon accostées des lettres I-M.

PARTA. LABORE. QVIES. 1599.

On doit remarquer que cette pièce est antérieure de neuf années à l'époque où les vicomtes majeurs commencèrent à faire frapper des jetons avec leurs noms et leurs armoiries.

Les armoiries sont celles de la famille Maillard : d'azur au chevron d'or, chargé à la pointe d'un tourteau de sable, surchargé d'une croix d'or, accompagné de deux quintefeuilles en chef aussi d'or, et d'une étoile en pointe de même.



POVR IHIAN : DES BRVYÈRES.

Armoiries. — Un chevron accompagné de trois têtes de coq de bruyères arrachées.

BON : COMPTE : REIGLE : LE MONDE

Dans le champ, une traduction figurée de la légende, c'est-à-dire la boule du monde surmontée d'une croix, traversée d'une règle est accompagnée de piles d'écus.

L'état des dépenses faites par les échevins et habitants de la ville de Nuits pour la bienvenue de François Ier, de la reine sa femme, de Monseigneur le Dauphin, en Bourgogne et pour le passage de leurs majestés et de Monseigneur le Dauphin dans leur ville, nous apprend que noble homme Jean des Bruyères, seigneur de Chosselle, en présence de qui il fut dressé le 19 juillet 1537, était lieutenant audit Nuits de monseigneur le bailli de Dijon.

SOLI. DEO. GLORIA. 1540.

F couronné et accosté de deux fleurs de lis également couronnées (François Ier).

PRO. CAMERA. COMPOTR. VILLE. — Armoiries de la ville de Dijon.



PIETATE ET. IVSTITIA. 1569.

Devise de Charles IX.

Deux colonnes écaillées et enlacées portant la couronne royale et accostées de deux rameaux.

Sur la base de l'une d'elles se trouve le chiffre XII.

PRO GENTIBVS COMPVTORVM BVRGVN.

Ecu ovale de France couronné et accompagné de deux branches comme au droit.



CAROLVS. V. AVGVSTVS. IMP. HISPANIA. REX différent, une fleur de lis. — Tête laurée de Charles-Quint.

GECT. DES. M. DHOSTEL. DE. LEPERE. 1540.

Aigle double portant en cœur l'écusson de l'empire.

Lepère était sans doute le chef des maîtres-d'hôtel.



GETZ. DES. COMPTES. POVR. BESANÇON. 1630.
Aigle simple aux colonnes.
FERDINAND. II. D. G. IMPERATOR. Double aigle couronné.



GECT. PO. LE. BV. DES. FINEN. 47. Tête de Philippe II.
DISSIPA. GENTES. QVE. BELLA. VOLVNT.

Quadrige effrayé par Jupiter qui sort des nuages armé de la foudre et renverse le conducteur.

VESVNTIO. CIV.
IMP.
LIBERA.



POVR
LES COMPTES.
1661.

Aigle aux deux colonnes nimbé.

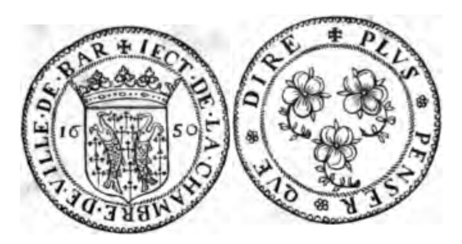


IET. DE. LA. CHAMBR. DES. COMPT. DE LORR. ET BA.

Ecusson de Lorraine et Bar (couronne ducale) 1614.

DIRIGIT ATQVE TVETVR.

Vaisseau voguant à la lueur d'un phare; au-dessous un écusson avec couronne de comte.



IECT. DE. LA. CHAMBRE. DE. VILLE. DE. BAR.

Ecusson ducal de Bar. 1650.

PLVS. PENSER. QVE. DIRE.

Trois pensées posées 2 et 1.

La Lorraine, province importante, offre, comme celle de Bourgogne et plusieurs autres, une série nombreuse pouvant donner lieu à des articles intéressants; aussi est-ce avec bonheur que nous voyons M. Robert s'occuper de ce sujet.



NE CALCVLVS ERRET (*pour éviter les erreurs de compte*).
1659.

Table sur laquelle se trouve un livre de compte ouvert et des jetoirs qu'apporte une dextre mouvant à sénextre. Le tout est surmonté d'un œil, emblême de la vigilance.

E PIRETOVY. Rr. DES TAILLES D'AVXERRE.

Armoiries lambrequinées au pélican et sa piété.

NVMERO. STANT.



OMNIA. CERTO.

Les quatre éléments : la terre, l'eau, l'air et le feu. La légende fait allusion aux règles certaines qui régissent leur existence et leurs rapports entre eux. Quelquefois, au lieu de la couronne qui surmonte la terre, on voit le chiffre IIII sur le globe lui-même; ce qui complète l'allusion numérique.

A l'exergue, on lit la formule antique des comptes : SVBDVCENDIS RATIONIBVS.



Ici devaient figurer les jetons des Etats de Bourgogne ; mais en réfléchissant aux développements descriptifs et historiques que nécessite un pareil sujet, nous avons pensé qu'il était convenable de réserver nos gravures pour un volume à part. M. Rossignol, archiviste de Dijon, plus à même que personne, par son savoir et surtout par sa position, de recueillir les titres relatifs à la tâche que nous nous effrayions d'entreprendre, a bien voulu s'en charger. Rien ne pouvait nous faire plus de plaisir, et nous attendons avec impatience son manuscrit pour le donner au public.

MÉREAUX.

Il sera difficile de s'entendre sur l'origine des méreaux, tant qu'on n'aura pas complètement défini la valeur de ce mot. Quant à nous qui ne l'appliquons en ce moment qu'aux pièces capitulaires, nous ne sommes pas davantage en mesure de dire rien de positif. On doit attendre pour cela qu'un plus vaste dépouillement des titres ecclésiastiques ait été fait. La seule chose certaine, c'est que leur usage fut fréquent au XVe siècle, et général au XVIe. En ce qui touche nos contrées, nous rappellerons qu'en 1557, lors du passage, à Mâcon, des conseillers généraux de la cour des monnaies Aymery et de Ribeyrolles, il fut défendu aux chanoines de cette ville, quoiqu'ils prétendissent avoir ce droit depuis plus de *trois à*

quatre cents ans, de laisser cours dans la cité à des *pièces* ou *jetons de plomb* que les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de ladite ville faisaient distribuer par leur benestier, pour le paiement des choristes et autres prestres servant en ladite église, sous peine d'être expositeurs et faux monnayeurs.

Vingt ans plus tard, à Autun, le même fait se reproduit, les piles et trousseaux sont saisis, mais sur appel porté au parlement, la cour fit main levée aux appelants, des piles, trousseaux et méreaux saisis et mis ès coffres du roi, pour en user, par les appelants, aux distributions ordinaires, et leur fit défense en même temps de les exposer ni de s'en servir pour d'autres usages.

Voilà tout ce que nous savions sur les méreaux d'Autun, nul titre jusqu'à présent n'étant venu nous révéler des détails sur le mode de distributions. Faute de mieux nous donnerons copie d'une lettre qui, quoique récente, offre cependant quelque intérêt.

M. Delagoutte, vicaire-général du diocèse d'Autun et grand archidiacre, pose cette question : « Il y a dans les chapitres trois espèces de revenus, savoir : les gros fruits, les distributions quotidiennes, qui sont la rétribution du service ordinaire, autrement de l'office canonial, et les petites distributions, qui se paient à cause d'un office extraordinaire, par exemple, pour une

fondation d'anniversaire, obits et autres semblables.

» Les actes de ces fondations portent quelquefois que le revenu qui y est destiné ne se paiera qu'aux présens, et que même la portion des absens leur accroîtra ; d'autrefois ces actes n'en disent mot.

» Ces petites distributions se paient dans certaines églises sur-le-champ, au sortir de l'office fondé, et comme on dit : *en argent sec de la main à la main.* Il y a d'autres églises où, pour la plus grande commodité du chapitre, on ne paie ces petites distributions qu'à la fin de l'année ; on fait des feuilles de chaque office fondé, on y marque les absens et on ne leur donne rien du produit de ces fondations ou offices extraordinaires.

» On sait que messieurs les conseillers clercs qui sont dignités ou chanoines, gagnent, pendant qu'ils sont de service dans les parlemens, les gros fruits et les distributions quotidiennes, autrement les distributions qui sont le prix et la rétribution de l'office ordinaire ou canonial.

» On sait encore qu'ils ne peuvent rien prétendre aux petites distributions qui sont le produit des fondations ou d'offices extraordinaires, lorsque ces distributions se paient *en argent de la main à la main, au chœur ou sur-le-champ au sortir de l'office*, s'ils n'y ont assisté. On demande :

» 1° S'ils peuvent prétendre avoir, lorsqu'ils ont été absens et occupés à leurs charges, une portion dans ces petites distributions, qui sont le produit des services extraordinaires et fondations, lorsque ces distributions ne se paient qu'à la fin de l'année ou de six mois, en conséquence des feuilles qu'on a faites, et sur lesquelles on a marqué les présens et les absens.

» 2° Auront-ils le même droit d'y prétendre une portion, si on pouvait établir que ces petites distributions se payaient autrefois *de la main à la main, au chœur ou au sortir de l'office fondé,* et que ce n'est que pour une plus grande commodité que le chapitre a changé cet usage, et qu'il ne les fait plus payer qu'à chaque semestre ou à chaque fin de l'année.

» 3° Seront-ils encore fondés à demander leur part dans ces petites distributions qu'on ne paie, pour une plus grande commodité qu'à la fin de l'année ou à chaque semestre ; y seront-ils, dis-je, fondés quand même les actes des fondations porteraient que les revenus ne se distribueraient qu'aux présens, et que la portion des absens leur accroîtrait.

» Il semble que ces petites distributions devaient seulement appartenir aux présens personnellement, et non pas à ceux qui sont tenus ou réputés présens. Un conseiller clerc doit jouir de la moitié de tout le produit ou

revenu de l'office canonial, mais les fondations ne font pas partie de cet office. L'intention des fondateurs paraît même être que ce qu'ils ont donné ne se distribue qu'aux présens, et cela pour engager les membres du corps à assister à ces fondations. On prétend néanmoins que le parlement de Dijon accorde aux conseillers clercs, pendant qu'ils sont occupés à leur charge, la portion dans ces petits revenus dès qu'on ne les distribue pas en argent sec de la main à la main, et que tel est l'esprit et la lettre de l'arrêt de M. l'abbé de Livron.

» La jurisprudence du parlement de Paris est contraire à cela ainsi que le sentiment de l'auteur des Mémoires du Clergé.

» Que doit-on faire dans ces circonstances ?

M. Bannelier répond de Dijon, à la date du 25 décembre 1753.

« Je persiste, Monsieur, à donner part au conseiller de parlement en toutes les distributions, même pour fondations, sauf les cas où les titres l'en excluraient formellement. Je ne me rappelle pas, quoique j'aie travaillé au procès, s'il n'y avait à Saulieu aucune distribution de la main à la main : il y en avait peu à Châlon : cela n'allait qu'à huit ou dix livres pour chacun : mais enfin il y en avait. L'arrêt joignit *tacitement*, et je crois avoir appris que cela s'était exécuté, les fondations dont

les titres portaient que la rétribution se distribuerait à la fin du service et sur-le-champ. Il y en eut peu, et le profit de l'avocat n'a rien été. Je sais, Monsieur, qu'à Châlon le chapitre avait, comme ici, changé sa primitive méthode : on distribuait des plombs pour tenir lieu d'argent : chacun les mettait dans un petit coffre dont il avait la clef, et deux fois l'année on rapportait les plombs pour remporter de l'argent : après cela on laissa là les plombs, et on fit des feuilles comme à Saulieu. Le parlement de Dijon rejeta toutes les considérations qui sont respectées à Paris mais non à Toulouse ni à Grenoble. Mais avez-vous, Monsieur, bien lu la fondation *Toquene* dans l'arrêt de St-Quentin, tome II des Mémoires du Clergé? Edition 1716, p. 1231, n° XXXVIII; il est du 22 novembre 1678. Toquene, en sa fondation, disait que la *distribution* se ferait *actuellement pendant le service*. Voilà bien de la main à la main. Vous ne donnerez rien là-dedans au doyen, quoique la distribution ne se fasse plus de la sorte, il suffit que le titre de fondation le porte...... »

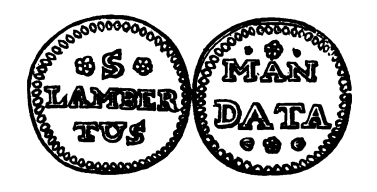
Nous sommes convaincu que celui qui voudra écrire une histoire générale des méreaux, trouvera la plus grande partie des éléments nécessaires dans les Mémoires du Clergé. Nous nous contenterons aujourd'hui d'en extraire les renseignements suivants, relatifs à l'église de

Meaux. — Que l'abus pratiqué en ladite église de bailler un seul méreau à chaque chanoine pour toutes les sept heures canoniales, qui se disent de jour, en assistant par lui à l'une d'icelles, serait réformé, et que ledit méreau qu'on appelait *horæ*, serait divisé en sept espèces, qui seraient distribuées, à chaque heure canoniale, aux chanoines qui y assisteraient. — Que les distributions dues aux grands chapelains, montant à 13 sous [1] 2 deniers par chacun jour, seraient fixées, régulées et évaluées par chacune des heures, grandes et petites, à l'effet que l'on pût connaître de quelle distribution ils devaient être privés, lorsqu'ils manqueraient d'assister à chacune desdites heures ; et que pour le connaître, en cas qu'ils ne pussent être payés à la fin de chacune des heures auxquelles ils auraient assisté, ordonne que pour prévenir et éviter toute erreur, affectation et surprise dans la manière en laquelle se faisait la ponctuation, le Chapitre serait tenu de faire tenir un registre par date de chacun jour, des noms des présens ou des absens, au choix desdits du Chapitre, lequel registre serait visé et paraphé à la fin des grandes et petites heures, par celui qui

[1] 3 sous pour l'assistance à matines, 1 sou pour celle de prime, 9 deniers pour celle de tierce, 3 sous pour celle de la messe, 9 deniers à chacune des heures de sexte, none et complies, et 3 sous pour celle de Vêpres.

aurait présidé au chœur, et communiqué auxdits grands chapelains, si mieux n'aimaient lesdits du Chapitre, faire délivrer par leur ponctuateur, à la fin desdites heures, à chacun des chapelains qui auraient assisté, un méreau sur lequel serait gravé le nom de l'heure, lesquels méreaux seraient réunis par les grands chapelains à la fin de chaque jour ou de chaque semaine, ou même de chaque mois, en leur payant les assistances marquées par lesdits méreaux, sauf auxdits du Chapitre, pour éviter le grand nombre de méreaux, de reprendre à la fin de chaque jour ou de chaque semaine les méreaux qui auraient été donnés par chacune des heures; et en ce faisant, leur délivrer d'autres méreaux qui marqueraient lesdites assistances complètes d'un jour ou d'une semaine.

On n'oubliera pas que les méreaux ont reçu une infinité de dénominations, c'est ainsi qu'on leur a donné les noms de *plombs* et tous les dérivés de ce mot : de *signum*, comme à Avignon; d'*insignia*, comme à Dijon; de *mandata*, comme à Saint-Lambert de Liège.



D'autres pièces portent l'indication d'une église :



ECCL. TORN. église de Tournay, 1734, et plusieurs contremarques accusant des années différentes.

A Paris, on trouve simplement le mot CAPITULUM.



Ou bien désignation d'un office, tel que OBIT SOLENNEL :



Et en quelque sorte, la manière dont la distribution était faite :

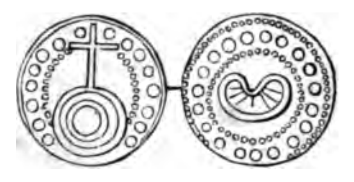
MANVEL
1634



VI. DE

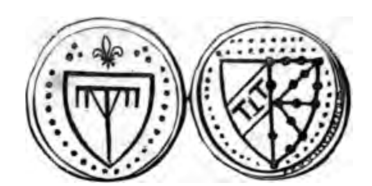
MÉREAUX INCERTAINS.

Beaucoup de méreaux, et des plus anciens, sont muets.



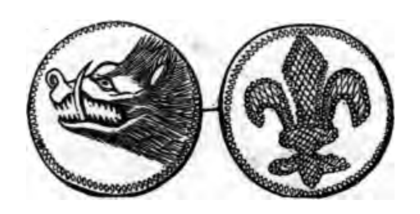
Globe crucifère. — Au revers, le van d'élection.

On voit qu'aucun indice ne vient ici mettre sur la voie d'une attribution. Dans l'exemple suivant, le rateau semble indiquer Rhétel, et cette hypothèse est appuyée



par le revers, parti de Champagne et de Navarre.

Faute de légende, il ne faut pas trop se hâter d'attribuer un méreau à une église ; le suivant, par exemple, appartient, selon toute probabilité, aux chasses royales.



Des initiales sont souvent trop vagues pour hasarder une opinion. — S M — F. VII.



La représentation d'un saint ou d'un martyr, sans légende ou sans initiales indiquant son nom, est un cas très embarrassant, et les mots de la légende, encore plus que le personnage, peuvent autoriser la classification de ces pièces dans une série de méreaux ecclésiastiques.



ORATE DEVM — PRO ✠ VIVIS.

ORATE DEVM — PRO DEFVNCTIS

Quand le patron est déterminé, l'incertitude, quoique moins grande, existe toujours, car beaucoup d'églises, de chapitres ou de collégiales sont sous l'invocation du même saint.

Il y a bien dans le type ci-après quelque chose qui rappelle Bourges, mais l'indication n'est pas suffisante. Dans le cas de probabilité, les lettres A V indiqueraient simplement AVE.



MONETA ANNIVERSARIORVM. — REQVIESCANT IN PACE. XII.

Donnerons-nous à Saint-Etienne de Dijon ce beau méreau?

VIDEO. COELOS. APERTOS. — Saint Etienne, à genoux, contemplant les cieux ouverts.



A. DOMINO. FACTVM. EST. ISTVD. 1558. — Palme entourée de cailloux.

Saint Etienne, un des soixante-douze disciples du Sauveur, élu diacre pour la distribution des aumônes, fit nombre de miracles qui remplirent de fureur les Juifs. Ceux-ci subornèrent de faux témoins pour l'accuser de

blasphème contre Moïse et contre Dieu même. Traduit devant le sanhédrin, le grand-prêtre Caïphe lui dit de se défendre, ce qu'il fit en homme rempli du Saint-Esprit. Des grincements de dents furent la seule réponse des Juifs, et leur haine ne connut plus de bornes lorsque le saint Diacre s'écria : *Je vois les cieux ouverts et le fils de l'homme debout à la droite de Dieu.* Ils se jetèrent sur lui et l'entraînèrent hors de la ville pour le lapider. Il n'y avait, lors du supplice du bienheureux diacre Etienne, pas encore un an que Jésus-Christ avait été crucifié.

La légende du droit ne permet aucun doute sur le nom du personnage agenouillé, et les emblèmes du revers indiquent clairement le genre de supplice immortalisé par la palme du martyre.

Le même saint, dans la variété ci-dessous, est assez indiqué par les initiales S-E et la couronne qu'il tient, la couronne étant l'emblème parlant d'Etienne.



Revers. — 3 — 1637.

MÉREAUX CERTAINS.

C'est pour nous un véritable regret de n'avoir pu nous procurer en nature les méreaux de Bayeux, de Besançon, de Boulogne, de Cambray, de Langres, de Romans, etc., que donne Duby, car les dessins compassés de cet auteur ne sont pas des portraits tels que nous les désirons. Nous sommes obligé d'en négliger bien d'autres, mais on peut affirmer que depuis qu'on s'occupe de cette branche importante de la numismatique, plus de deux cents pièces capitulaires sont parfaitement déterminées. Avec un peu de persévérance on arrivera à une collection, sinon complète, du moins très nombreuse.

Voici la part que nous apportons à ce travail intéressant :

ARRAS.



ECCLESIE ATREBATEM.

Dans le champ le monogramme de CAPITVLVM.

Le chiffre III et trois rats dans la bordure. Il est de règle que, dans les méreaux de cette ville, le nombre de

rats soit égal au nombre d'unités placées dans le champ. On remarquera de plus que le *rat* est le rébus d'*Arras*.

AUTUN.

Les méreaux de la cathédrale d'Autun sont tous sans légende; ils offrent une grande variété de coins. Leur type est saint Lazare sortant du tombeau et la croix ancrée.



Souvent les divers exemplaires portent des dates, et le moins commun est celui-ci sur lequel on remarque en outre des initiales :



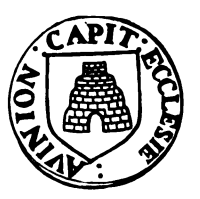
AVIGNON.

SIGNVM



AVIGN

Bras tenant une crosse accostée d'une rosace.



CAPIT : ECCLESIE : AVINION : — **Tour à trois étages.**



SALVE : SANCTA : CRVX : — **Croix à branches égales.**

CAPITVLV : ECCLESIE : AVENION

Croissant soutenant le buste de la Vierge qui tient l'enfant Jésus.

BEAUNE.



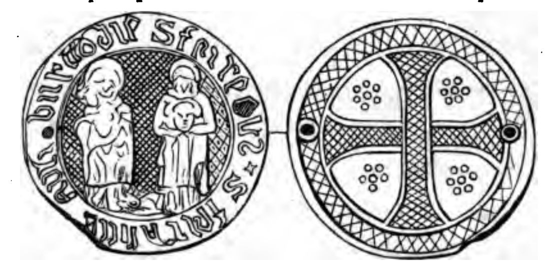
Vierge tenant l'enfant Jésus, assise dans un grand fauteuil accosté des lettres C-B (civitas Belnensis). XIII.

Il existe un module plus petit. Les coins ont été retrouvés et déposés à la bibliothèque de Beaune.

BELLEY.



Nuls méreaux n'ont le flanc plus épais que ceux de Belley. Leur type est l'agneau à la bannière, non contourné comme celui de Rouen. On y voit la dextre bénissant et quelquefois la tête de saint Jean-Baptiste.



S. FERREOLS. S. FERRATIVS. EVLS. BVRVVNDIE.

Ce grand méreau de plomb représente les deux apôtres de Besançon, dont saint Félix, martyrisé à Valence sous Caracalla, prédit le sort, avant que Cornélius ordonnât de le conduire au supplice.

Les deux saints ne furent pas décapités, et s'ils tiennent ici chacun leur tête dans leurs mains, c'est simplement pour indiquer le martyre.

Saint Ferréol mourut à Besançon le XVI des kalendes de l'année 212.

BOURG.



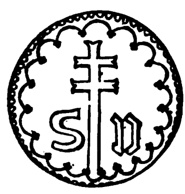
CAPITVLVS BVRCI — 1648 (plomb).

Saint Pierre tenant un livre de la main droite et les clefs du paradis dans la main gauche.

Au revers, la Vierge, tenant l'enfant Jésus, est entourée d'un cercle de flammes et s'élève sur un croissant.

BOURGES.

Les méreaux de Bourges offrent plus souvent qu'aucune autre série l'encadrement multilobé et trêflé. Trois églises de cette ville fournissent de nombreuses variétés dont voici des spécimens :



Longue croix double, accostée des initiales de saint Ursin.



ECCLESIA PATRIARCALIS — SANCTI STEPHANI BITVRIS.

Saint Etienne, debout, portant sur la main gauche la cathédrale qu'il soutient avec la droite.

Dans le champ du revers, le chiffre XX séparé par un point et accompagné de deux fleurs de lis.



Buste de saint Etienne accosté de deux fleurs de lis, et au-dessous V. B. (urbs Bituris).

Même buste nimbé, entouré de six fleurs de lis, et au-dessous BIT.

Revers : le chiffre IIII avec un point au milieu.



CAPELLA. STI. SALVATORIS — PALACII BITVRIS.

Trois fleurs de lis. — Le chiffre VI.

La magnifique Sainte-Chapelle du palais de Bourges n'existe plus.

On peut encore attribuer à la même ville ce méreau qui ne porte pas d'indication d'église, mais seulement une légende pieuse.



AGNVS : DEI : QVI TOLI — CATA : MVNDI : MIS.

Agneau à la bannière contourné.

V couronné, avec les lettres S-B pour civitas Bituris.

CLERMONT.



SAINT ✠ GENES — SAINT ✠ GENES. 1656.

Saint Genès tenant la triple croix. — Eglise.

Une variété d'un plus grand module est de forme hexagone.

DIJON.



MERELLVS CAPELLE. — DVCVM. BVRGVNDIE. DIVIONE.

D'un côté, la représentation de la Sainte-Chapelle de Dijon, et de l'autre le chiffre II entouré et séparé par des étoiles.

IVSTVS. VT. PALMA FLOREBIT. 1579.

Personnage en pied, couronné, couvert d'un manteau royal fleurdelisé et tenant l'épée haute de la main droite, tandis qu'il étend la gauche et tourne la tête de ce côté.



INSIGNIA. SACRI. SACELLI. REGII. DIVIONEM.

Ecusson de la Sainte-Chapelle de Dijon, entouré de deux branches liées en couronne et portant en leur milieu, d'un côté une burette et de l'autre une main.



Variété ayant le même revers et dans laquelle le personnage est saint Jean-Baptiste tenant un calice.

DOUAY.



SANCTE. AMATE. ORA PRO NOBIS.

Buste mitré de saint Amé. Nous ne savons si le revers indique que cette pièce était ordinairement distribuée aux chanoines ou si elle servait aux distributions que ceux - ci en faisaient journellement comme bons des aumônes du chapitre.

DISTRIB. ORDINA. CANO. 1569.

Armoiries du chapitre de Saint-Amé.

Le méreau suivant ne présente pas la même difficulté, et le dernier des vieux chanoines de Douai dit : les chanoines de la collégiale de Saint-Amé peuvent être divisés en deux classes : les uns étaient bénéficiers

presque à titre gratuit, d'autres qu'on nommait *bénéficiers vicariaux*, devaient assister régulièrement aux offices, et leur présence était constatée par des jetons.



VICARIATVS ✻ — AMATI DVACENSIS

Croix cantonnée de quatre fleurs de lis et au revers le chiffre IIII entouré de trois fleurs de lis et trois étoiles.

La dernière pièce est bractéate. Dans le champ on voit un grand D avec une étoile au milieu et une fleur de lis à gauche. La légende SANCT' ✶ AMATVS est divisée par une étoile, et la lettre P, indice peut-être de l'office de *Prime*.

On attribue généralement à la collégiale de St-Pierre de Douai des méreaux moins anciens portant deux clefs en sautoir, et au revers, tantôt une croix cantonnée des lettres C. P. S. P. CAPITULUM SANCTI PETRI, ou un C orné, ou bien deux C liés par un cordon disposé en croix, etc.

ISSOUDUN.



MONETA SANTI — CIRICI EXOLDVNI

Michel de Cotignon va nous expliquer le sujet représenté dans ces deux pièces, dont le revers ne varie que par le chiffre du champ : « Charles le Chauve, dormant et pensant estre à la chasse tout seul dans les bois, il lui sembla voir un grand sanglier furieux et fort eschauffé, venant droit à luy pour l'offenser, dont ayant grand peur et s'estant mis à prier Dieu, s'apparut à luy un enfant nud qui lui dit que s'il luy vouloit donner un voile pour se couvrir, il le délivreroit du mal et de la mort que cette féroce beste alloit luy pointer. Ce que luy ayant promis, iceluy enfant prit ledit sanglier, monta dessus, luy mena et luy fit tuer de son espée. »

Cet enfant était saint Cyr : nous le voyons seul, tenant le sanglier par les oreilles, puis, dans la même position, devant Charles le Chauve qui se dispose à tuer l'animal farouche qui lui avait fait si peur.

LANGRES.



SANCTUS MAMMES — CAPITULUM LINGONEM

Saint Mammès debout, couronné. De la main droite il tient un sceptre et de la gauche il soutient ses entrailles sortant de son ventre qui avait été ouvert à coups de fourche. A ses pieds est un lion accroupi.

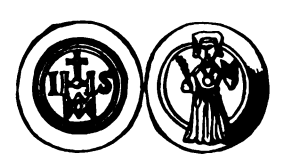
Revers, une croix à branches égales.

LE MANS.



Evêque, probablement saint Julien, debout, mitré, nimbé, bénissant et tenant la crosse.

Revers, trois clefs posées en pal 2 et 1, le pêne tourné à droite, alternées de fleurs de lis.



Monogramme de Jésus et de Marie, patrons de la cathédrale.

Personnage en pied tenant un livre ouvert dans la main gauche et une palme ou une plume dans la droite.



Méreau de plomb comme le précédent, appartenant à la confrérie du bas-chœur de la cathédrale, dite de Saint-Michel. Son dessin barbare, quoique ne remontant qu'à la fin du XVI[e] siècle, offre d'un côté la Vierge, patronne de Saint-Julien du Mans, et de l'autre l'archange terrassant le dragon.

MEAUX.



AVE : MARIA : GRATIA

Buste couronné et nimbé de la Vierge tenant l'enfant Jésus.

S. STEPHANVS. MELDENSIS. — Dans le champ, AVE.

Saint Etienne est le patron de l'église de Meaux, dans laquelle la Vierge a toujours été en grande vénération.



S. STEPHANVS. MELDEN. — (plomb.)

Globe crucifère encadré d'ornements.

Il y a encore d'autres variétés très différentes. Un grand M dans le champ en est le type principal.

PARIS.



CAPELLA REGALIS. — Croix portant des clous et la couronne d'épines accostée du chiffre. VI. — 1570.

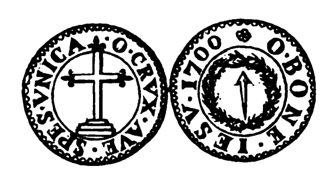
PALACII PARISIENSIS. — VI. Une couronne au-dessus et une fleur de lis au-dessous.

Pour l'ordinaire, les ducs et les comtes avaient à portée de leurs châteaux ou palais, une chapelle qui recevait

la qualification de *sainte*. Au palais de la Cité, les ducs de France, les comtes de Paris et les rois eurent la chapelle de Saint-Barthélemy.

L'empereur Baudoin ayant vendu à saint Louis la couronne d'épines qui avait, dit-on, servi à la passion de N. S. J. C., le pieux monarque résolut de lui élever un temple digne de recevoir toutes les richesses qu'il avait rapportées d'Orient. Il ordonna donc la construction de cette somptueuse *Sainte-Chapelle* que l'on vient de restaurer comme type de la merveilleuse architecture du XIIIe siècle.

Les méreaux étaient en usage à la Sainte-Chapelle dès le règne de Charles VI. On en connaît deux variétés, en outre de la petite pièce suivante que nous considérons plutôt comme une médaille de dévotion.



O CRVX. AVE. SPES. VNICA — Croix haussée et fleurdelisée.

O. BONE. JESV. 1700. — Couronne d'épines encadrant un clou.

Ce sont ces reliques, ou une partie de celles rapportées par saint Louis, que l'on vénère à Notre-Dame de Paris.



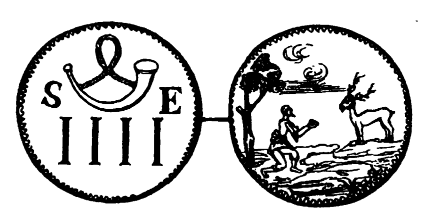
D. L. CONFRAIRIE. NRE. DAME — A ST. ESTIENNE. DE. GREZ.

Face et revers semblables. II 1559



Variété. — S. E. D. G. 1629 XII. — Etoiles en accompagnement.

SAINT EUSTACHE.



A la vue de ce personnage à genoux devant un cerf, on croirait reconnaître saint Hubert, mais les initiales du revers indiquent qu'il s'agit ici de saint Eustache.

Le plan que nous avons adopté ne permet pas de

donner en détail une légende curieuse ; aussi nous bornerons-nous aux passages propres à expliquer seulement les sujets de nos méreaux.

Sous Trajan, vivait Placide, homme de guerre d'un grand renom, la terreur de ses ennemis, et doué des vertus les plus recommandables. Un jour, suivi de sa troupe, il se rendit à la chasse et bientôt il vit un nombre considérable de cerfs, dont un surtout fixa son attention par une taille extraordinaire. Il s'acharna à sa poursuite, et, après une longue course, il se trouva seul au haut d'une montagne en face de la proie qu'il convoitait. La providence l'avait voulu ainsi, et selon ses desseins, c'est le chasseur qui fut pris. Longtemps Placide contempla le cerf, entre les cornes duquel étincelait une croix avec l'image radieuse du Sauveur ; mais combien redoubla son étonnement quand il entendit une voix qui lui dit :

« O Placide ! pourquoi me suis-tu ? C'est pour te sauver que je t'apparais au front de cet animal. Je suis le Christ dont tu observes les préceptes sans le savoir ; les aumônes que tu prodigues aux pauvres sont montées jusqu'à moi, et si je t'ai mis à ma poursuite, c'était pour te prendre dans les filets de ma miséricorde. Il n'est pas juste que celui qui m'est cher par ses bonnes œuvres, serve plus longtemps le démon. »

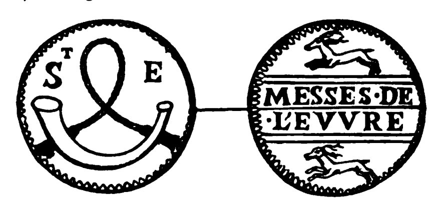
A ces mots, le guerrier s'élance de son cheval, se prosterne et s'écrie : « Je crois, Seigneur, parce que tu as fait tout ce qui est, parce que tu convertis les hérétiques et ressuscites les morts. »

La famille de Placide abjura les faux dieux, et il reçut dans les eaux du baptême le nom d'*Eustache.*

Le nouveau converti fut soumis à mille épreuves et à mille revers. Sur ces entrefaites, l'empereur célébra sa victoire sur les Perses, la place d'Eustache était marquée dans ces fêtes; mais ne voulant pas y paraître, il s'enfuit avec sa famille vers l'Egypte. Après avoir atteint la mer, ils s'embarquèrent sur un navire dont le commandant s'éprit aussitôt des charmes de la femme du fugitif, et la retint comme prix de la traversée qu'ils ne pouvaient payer. Force fut donc à Eustache de s'échapper de nouveau, en entraînant ses deux fils. Accablé de douleur, il arriva au bord d'un fleuve dont les eaux étaient trop profondes pour y engager les enfants. Il en prit un sur ses épaules, le déposa sur la rive opposée, et retourna chercher l'autre; mais à peine était-il au milieu du fleuve, qu'il vit un lion emporter le premier au fond des forêts; puis, détournant ses regards, Il vit un loup ravir le second. Alors il se mit à lever les bras, à crier et à se désoler. C'est cette scène de désespoir qui est représentée à la page suivante.



Aux revers, le cornet de chasse et des chiffres. **Il** est inutile d'ajouter que nous attribuons à la lettre **M** de l'un d'eux, la signification de *matines.*



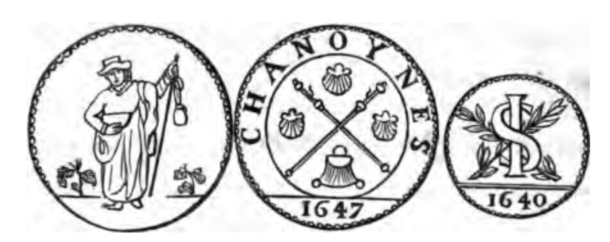
Une troisième pièce porte MESSES DE l'EVVRE, entre filets accompagnés de deux cerfs lancés.



S. GERVAIS entre filets, ainsi que la valeur XII. D. 1650.



Une variété plus petite est de II Deniers Parisis.



Saint Jacques tenant d'une main un vase, et de l'autre s'appuyant sur un bourdon auquel pend une gourde.

CHANOYNES— 1647. Deux bâtons de pèlerin en sautoir, cantonnés de trois coquilles et d'une aumônière.

S. I. initiales de saint Jacques, enlacées et soutenues par deux branches passées en sautoir. — 1640.



Saint Jean — EN : GRÈVE A. PARIS.

La sainte Trinité symbolisée par le Père éternel soutenant les deux bras de la croix où Jésus est fixé et sur laquelle s'éploie le Saint-Esprit.

LE SAINCT ESPRIT, nimbé, descend sur la tête d'un

personnage à genoux, probablement saint Jean, au milieu d'une foule en prières.

Saint-Martin-des-Champs selon les uns, des Champeaux selon les autres.



DE CAMPELLIS. 1588.

Saint Martin, à cheval, coupant son manteau pour le partager avec un pauvre.

DISTRIBVTIO. PRO. BENEFICIATIS.

I:I entre filets, accompagnés de quintefeuilles.

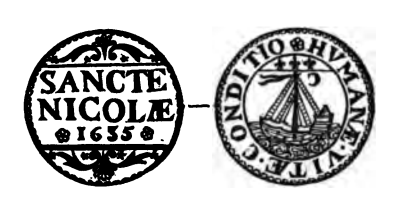
Saint *Merri*, ou *Médéric*, compagnon de *Frodulfus*.



MEDERIC ABBAS, personnage debout, nimbé, crossé et tenant un livre ouvert.

SIMBOL PRÆSE PARR. S. MEDERICI. PARISS. 1579

On remarquera cette nouvelle dénomination des méreaux de la paroisse de St-Merri, SIMBOLUM PRÆSENTIUM.

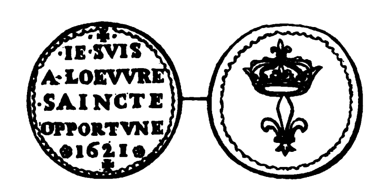


SANCTE NICOLÆ — 1635, probablement Saint-Nicolas-des-Champs.

HVMANÆ. VITÆ. CONDITIO.

Vaisseau, emblème de la vie, sur une mer tantôt calme, tantôt agitée. C à droite du mât. — Chef de France.

Deux pièces de l'église sainte Opportune nous ont conservé le souvenir d'une confrérie et d'une fondation particulière.



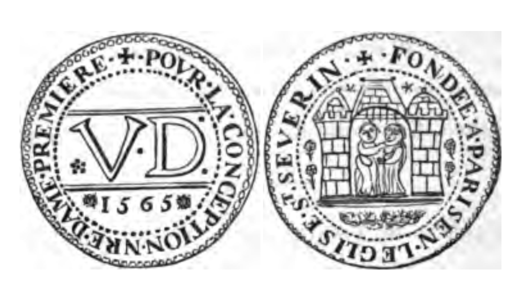
IE. SVIS A LOEVVRE SAINCTE OPPORTVNE 1621

Revers sans légende, — fleur de lis couronnée.



POVR. LA. FONDATION. — DE Me IEHAN. BARIOT.

La patronne, suffisamment indiquée par ses initiales S. O., est représentée tenant un livre et s'appuyant sur une crosse. La valeur de ce méreau est II Deniers tournois. — 1557.



POVR. LA. CONCEPTION. NRE. DAME. PREMIERE. ✲

V. D. entre deux filets. 1565.

FONDÉE. A. PARIS. EN. L'ÉGLISE ST SEVERIN.

Deux saints sous un porche flanqué de deux tours accompagnées de petites fleurs; le tout surmonté de deux étoiles.

Saint Séverin, dont saint Cloud fut le disciple, serait, selon les uns, le patron de l'église dont il est ici question;

selon les autres, le véritable patron est l'abbé d'Agaune, mort à Château-Landon en Gâtinais.

Ce méreau est un de ceux dont nous avions soupçonné l'existence d'après deux textes rapportés ailleurs. Il serait fort intéressant de les trouver tous et de saisir cette occasion pour faire une bonne histoire des confréries ou associations mutuelles qui ne furent pas sans importance, comme l'indique le passage suivant :

« En l'an 1168, fut établie, dans l'église de la Madelaine, la plus considérable et la plus ancienne confrérie de Paris, appelée la grande Confrérie N. D. *aux seigneurs, prêtres et bourgeois de Paris*. D'abord, elle fut composée de trente-six prêtres et d'autant de laïques, seigneurs et bourgeois notables de la ville. Les femmes n'y furent admises qu'en 1224, au nombre de cinquante. La reine et plusieurs dames de piété du premier rang désirèrent y être reçues. Depuis ce temps-là, le roi et la reine en furent toujours confrères. Dans les trois ordres de cette compagnie on ne recevait que les personnes les plus qualifiées. Aucun confrère n'était admis qu'après avoir été élu par quatre confrères : deux prêtres et deux laïques. La confrérie avait deux principaux officiers soumis à l'élection : l'un qualifié d'abbé, qui était ordinairement l'archevêque de Paris, et l'autre avait le titre de doyen. Cette place s'offrait toujours à quelque magistrat du

premier rang. La principale fête de la confrérie se célébrait le jour de l'Assomption de la Vierge, et le lundi dans l'octave de cette fête, tous les confrères, assemblés à la Madelaine, allaient en procession dans quelque autre église à leur choix.

La confrérie, dont nous retrouvons la trace dans une modeste pièce de cuivre jaune, remonte à l'an 1311 C'est la première qui fut établie en France, en honneur de la très sainte Vierge, sous le titre de la Conception immaculée. Son institution primitive eut lieu à Londres en 1278.

L'église de Saint-Séverin se montra toujours reconnaissante de l'honneur insigne qu'elle avait reçu. Les marguilliers gardent précieusement toutes les traditions. Ils ont fait placer une inscription qui conserve la mémoire de la confrérie de l'Immaculée Conception.

PERPIGNAN.



Paillofe bractéate de Saint-Jean de Perpignan. Contremarques S-K. Il y a d'autres variétés marquées à l'effigie de la Vierge et surfrappées de plusieurs chiffres.

POISSY.



LES : MEREAVLX : DE : LESGLISE :

DE. NOSTRE. DAME. DE POISSY.

Buste de la Vierge, nimbé, ainsi que l'enfant Jésus.
Le chiffre IIII surmonté d'une couronne.

PONTOISE.



S. MELONI. DE. PONTISARA. — IIII. — 1563.



St M. A PONTHOISE — 1586.

Saint Melon debout, nimbé, crossé et bénissant. A ses côtés se trouvent ses initiales St M et le monogramme du Christ IHS.

PONT-DE-VAUX.



CHAP. DV. PONT. DE. VAVLX. 1670.

Vierge, debout, portant l'enfant Jésus.

PHILIPPE DE CORREVOD.

D'azur, au chevron d'or, qui est de Gorrevod.

Ce méreau de plomb, publié par M. Sirand, ainsi que celui de Bourg, est curieux, en ce qu'il donne le nom d'un personnage autre qu'un saint. Il appartient à la collégiale de Pont-de-Vaux, érigée en 1515, sur les instances du cardinal de Gorrevod. Philippe fut le dernier de cette noble famille.

REIMS.



Saint Paul, debout, nimbé, tenant un livre ouvert et

s'appuyant sur une épée nue. Les accessoires sont ceux que l'on retrouve au revers.

Grand R dans un croissant couronné, accompagné des initiales S. P. *sanctus Paulus*, et deux fleurs de lis. 1649.

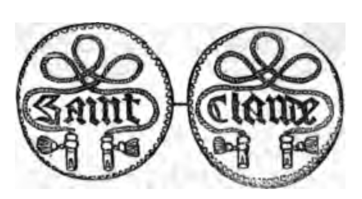
ROUEN.



Buste de la Vierge couronnée tenant l'enfant Jésus nimbé. Deux R l'accompagnent. Au-dessous est un grand V gothique. Le tout est encadré de lobes trèflés.

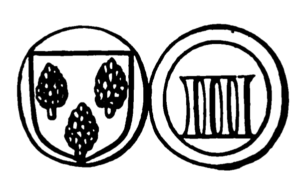
Revers de même, excepté que la Vierge est remplacée par la date 1595.

SAINT-CLAUDE.



SAINT-CLAUDE en lettres gothiques. Chaque mot est entouré d'une corde bouclée soutenant à chaque bout un sifflet accompagné d'un pompon. On sait que le diocèse de Saint-Claude est un pays où l'on fabrique beaucoup de petits objets en bois, notamment des sifflets.

SAINT-OMER.



Un écu chargé de trois pommes de pin forme le type des méreaux de Saint-Omer. Quelquefois ils sont muets, mais le plus souvent ils ont pour légende MO. ECC. SANCTI. AVDOMARI, et au revers, PRESENTIBVS DABITVR. Les dates varient de 1525 à 1716. (Voir l'excellent travail de M. Hermand sur ce sujet).

TOURNON.



: S : IVLIANVS. — : DE : TVR : NO : NE. ✠

Saint Julien armé et nimbé, s'appuyant sur une épée nue. — Ecu chargé de trois croisettes.

TOURNUS.

Les méreaux de Tournus sont en plomb, frappés d'un seul côté, et le plus souvent, contremarqués d'une fleur de lis.



S. VALERIANE. ORA. PRO. NOBIS.

Saint Valérien, debout, tenant une palme à la main. Ce généreux martyr était compagnon de saint Marcel. Lorsque Gélion et ses religieux, chassés de Noirmoutiers par les Normands, erraient, emportant avec eux les reliques de saint Philibert, la situation de la petite abbaye de Saint-Valérien leur plut, et ils la demandèrent à Charles-le-Chauve, qui, le 19 mars 875, l'octroya à la sainte Vierge, à saint Philibert, à l'abbé Gélion et à sa congrégation errante.





S. MARIA. ORA. PRO. NOBIS.

Vierge debout, couronnée.

S. PHILIBERTE. ORA. PRO. NOBIS.

Saint Philibert accosté d'une crosse et d'une épée nue, la pointe en haut.

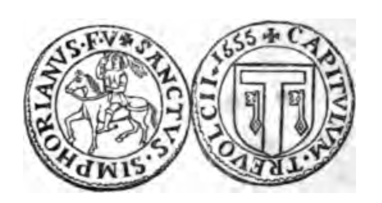


PHILIBERTI THRENOCHIENSIS.

Dans le champ, une crosse, une épée et un autre objet mal déterminé.

TREVOUX.

L'église de Trevoux, placée sous l'invocation de Saint-Symphorien, martyr d'Autun, fut élevée au rang d'église collégiale en 1525.



SANCTVS. SIMPHORIANVS. F. V. ✠

Saint Symphorien à cheval, un étendard à la main.

CAPITVLVM TREVOLCII 1555. ✠

Armoiries du chapitre : un grand T accosté de deux clefs posées en pal, rappelant son institution papale.

Ce méreau remarquable et rare a été publié par M. Mantellier, dans sa notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes.

VALENCE.



SANCTVS. FELIX. PRESBITR :

Saint Félix debout, doublement nimbé.

INSIGNIA : ECCLE : VALENCIE Écu chargé d'une croix.



S. FORTVNATVS : DYACCOS.

Saint Fortunat s'appuyant sur sa crosse et ayant, comme saint Félix, le double nimbe.

Le prêtre et le diacre, que nous voyons représentés ici, étaient venus sur les bords du Rhône par ordre de saint Irénée, évêque de Lyon, pour y répandre l'évangile. Cornélius, lieutenant de Caracalla, leur fit souffrir le martyre.

Il est à remarquer que les méraux de l'église de Valence, comme ceux de la Sainte-Chapelle de Dijon, prennent la dénomination d'INSIGNIA.

VERDUN.



NOSTRE DAME DE VERDVN.

La sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, assise sur le toit d'une église à quatre tours surmontées de clochers.

SAINCT JOSEPH.

Saint Joseph en pied, nimbé, portant l'enfant Jésus sur le bras gauche et une branche de lis dans la main droite.

VIENNE.



SANCTVS. MAVRICIVS. MARTIR. ✠

Saint Maurice couronné et nimbé, tenant l'épée haute. Il est sur un cheval caparaçonné et au galop. Le type de ce méreau est une réminiscence des sceaux du moyen âge.



SANCTVS. MAVRICIVS. M.

Saint Maurice debout, appuyé sur sa lance, près de son bouclier. 1559.

LIBRA. CANONICORVM. VIENNE. ❋

Croix trèflée cantonnée de quatre annelets.



SANCTVS. MAVRICIVS. MAR. — 1559.

Tête couronnée du saint martyr.

LIBR. PRESBITERORV. VIENNE. ❋



LIB. ECCLESIE. SCTI. PETRI VIENNE.

Saint Pierre assis sur un large siège, tenant d'une main la double croix et de l'autre les deux clefs.

IN. HOC. SIGNO. VINCES ✠

Croix tressée, se terminant aux bras par des couronnes, et aux cantons par des boules.

La dénomination particulière des méreaux de Vienne, leur beauté, leurs types si divers, offriraient peut-être plus que ceux d'aucune autre église, un intéressant sujet de dissertation.

VILLEFRANCHE.

Il y avait à Villefranche-sur-Saône, dans son église collégiale de N.-D. des Mares ou des Marais, trente-un autels et une *société* de six prêtres avec le curé comptant pour deux. Trois de ces chapelles étaient prébendées de la fondation des princes et seigneurs de Beaujeu et de Bourbon. De plus humbles personnages y firent aussi des fondations; ce sont leurs noms que nous allons retrouver sur les méreaux suivants d'un plus petit module, portant, comme le précédent, la même contremarque h (voir *page* 7), et de plus la lettre initiale de l'office pour lequel il était distribué. Tous sont en plomb et portent la date de 1604 qui indique un renouvellement de la série.



N° 1. NOSTRE. DAME. DES MARES. — POVR LA SOVSIÉTÉ DE VILLEFRANCHE.

N° 2. GVILLAVME HASTE. — Dans le champ les deux premières lettres de ce nom.

L'autre face représentant la Vierge comme ci-dessus, indique l'office canonial : TIERCE A VILLEFRANCHE.

N° 3. VERA AVIARD. ESLVT DE BEOLIOS. — Trois trèfles et une étoile. — *Veran Aujard*, *élu de Beaujolais.*

N° 4. MAITRE. JEHAN. PAIAN. — Armoiries.

Il faudrait peut-être lire GAIAN, nom que l'on retrouve souvent dans l'échevinage de Villefranche, tandis

que celui de Paian y est inconnu. Du reste, Jehan *Gaian* avait fait une fondation en 1473.

N° 5. Ce méreau ne porte pas comme les autres Notre-Dame des Mares, mais on voit d'un côté le nom d'un fondateur, et de l'autre deux noms.

JEHAN VEYRON POVR SESSTE *(sexte)*.

Les armoiries sont parlantes : c'est un J., initiale de *Jehan*, et un poisson de l'espèce nommée *véron*.

PIERRE. ET. ANTHE. GVERREIN. Armoiries.

Pierre et Anthoine Guerrein furent échevins : l'un en 1521 et l'autre en 1512. Anthoine fit probablement la fondation à laquelle il voulut associer son parent, peut-être son père.

N° 6. Voici un dernier méreau de cette église, son type est moins ancien. Il servait pour *complies*, que l'on s'était sans doute décidé à chanter ; chose qui n'avait pas lieu antérieurement, quoique Monseigneur Jehan de Bourbon en eût fait, en 1475, une des conditions de sa donation pour *l'aumône* laissée à la disposition des *prestres dudit lieu*. (Voir la *Revue numismatique*, année 1848, page 437.)

Un petit cornet et une clef accompagnent le C du champ, dans une autre variété pour *primes*, c'est un grand P qui forme le type. L'une et l'autre portent au revers N. D. des Mares.

JETONS D'ÉGLISE.



CVIVS LIVORE SANABVNTVR
IN CHRISTO OMNES VIVIFICABVNTVR.

Le Christ en croix, et à ses pieds deux personnages debout.

OMNES MORIVNTVR IN ADAM 1625. — M. LAVF.

Adam et Eve cueillent le fruit défendu sur l'arbre qu'enlace le malin esprit. Le graveur ne s'est pas contenté de ce signe de tentation, il y a ajouté, du côté de la femme, le démon sous les traits d'un satyre cornu.



✠ FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

Saint Nicolas, évêque de Myre, voyageait dans son

diocèse de l'Asie ; il entre un jour dans une hôtellerie, et il lui est miraculeusement révélé que l'hôtesse avait tué trois enfants dont elle avait mis les corps à saler dans un baquet. Le saint prélat se fait présenter l'horrible vase, et, imposant sur ces trois jeunes victimes le signe de la croix, il les rend à la vie. Voilà pourquoi dans les tableaux et images, on voit constamment figurer saint Nicolas opérant ce prodige, et dans le but d'en consacrer le souvenir, les enfants l'ont pris pour patron.



MARGUILLIERS DE LA PAROISSE ROYALE DE SAINT-BARTELMY.

Champ fleurdelisé, du haut duquel pend une draperie dont le bas relevé laisse voir une épée sur un fragment de roue, et au-dessus une couronne radiée.

Nous avons parlé ailleurs de la reddition des comptes des marguilliers et rappelé les lettres de Charles IX à ce sujet.



CONSILIO ET EXEMPLO.

CLERI S^r. EUSTACHII PATRONA.

Sainte Anne instruisant la Vierge.

DAT SCOPULOS DAT CERNERE PORTUS — 1726.

Un phare au haut duquel s'élève la tête d'un homme qui tient, au bout d'une perche, un pot à feu dont la lumière permet à un vaisseau d'éviter le rocher de la côte.

La chapellenie de Sainte-Anne à Saint-Eustache fut fondée en 1342 par les exécuteurs testamentaires de Marie Lapointe, pâtissière, avec une rente de 12 livres sur la boîte royale de la marée.



AMBO NOS VITA MARTHIRIO ET LAVREA DOCENT.

LES MARGVILLIERS DE SAINT-GERVAIS — 1715.

Dans le champ, les saints Gervais et Prothais, amis inséparables décapités ensemble à Milan.

LES COMMISSAIRES DES PAUVRES DE SAINT-GERVAIS.—1740.

Derrière le chevet de l'église Saint-Gervais, Garain, maçon, et Harcher son fils, prêtre, possédaient une maison que, dans leur pieuse charité, ils destinèrent à héberger les pèlerins qui venaient faire des neuvaines. C'était vers la fin du XIIe siècle, et bientôt l'humble demeure tomba en ruines, mais son utilité était démontrée, et une fondation plus vaste eut lieu dans la vieille rue du Temple. Les marguilliers et notables paroissiens de Saint-Gervais avaient voulu prendre part à une œuvre qui grandissait chaque jour. Ils conçurent donc le projet d'une confrérie, sous le patronage spécial des deux saints, et où seraient admises toutes les personnes qui voudraient en faire partie, sans distinction de profession, de rang ni de qualité. Les statuts de cette confrérie furent rédigés en l'an 1400, et reçurent l'approbation de Charles VI. Les adhésions arrivèrent de toute part, le Roi, la Reine (Isabelle de Bavière), le Dauphin, depuis Charles VII, tous les princes du sang se firent agréger à cette association qui se maintint fort longtemps dans un grand état de prospérité. Du reste, pour être devenue une des plus nombreuses, elle n'en resta pas moins une des plus édifiantes de la capitale.



PROSPERATVM EST OPVS IN MANIBVS EIVS

CARITAS PARISI.

Au-dessus des nuages lumineux, une femme radieuse que nous appellerons la Charité ou la vierge consolatrice des affligés, puise dans des corbeilles que lui présentent deux anges, des trésors infinis, pour les répandre des deux mains sur la ville de Paris.



VRBIS. ET. FORI. PAVPERVM TVTELA.

Les armoiries de Paris couronnées et entourées du cordon de Saint-Michel.

P. DE LA COVRT. C^{r}. ESCH. ET R^{r}. G^{l}. D. PAVVRES

DE PARIS.

Armoiries entourées de deux branches nouées.

Pendant les luttes politiques dont les conséquences sont d'amener inévitablement la misère lorsqu'elles ont été violentes, à la suite des guerres désastreuses qui ont ruiné les villes, dépeuplé les campagnes, la charité se montre plus active et plus ingénieuse parce qu'on en sent davantage le besoin. On sait que l'établissement des bureaux de bienfaisance ne date que de notre grande révolution, mais dès 1531 l'empereur Charles-Quint, pour réprimer la mendicité, pour mettre un terme aux ravages des troupes de pauvres allant de ville en ville, créa une institution publique en faveur des indigents de la ville de Lille, en ce temps espagnole, aujourd'hui française. La bienfaisance privée avait pris l'initiative et lorsqu'elle vit l'autorité entrer dans ses vues, elle devint son auxiliaire et mieux encore sa rivale généreuse, en augmentant *la bourse commune* des deniers que la confiance versait entre les mains de ses commissaires.

La charité religieuse craignit un instant de voir le riche moins aumônieux, lorsqu'il croirait pouvoir se reposer sur une administration légale qui éloignerait de sa vue la mendicité errante et criarde. Il ne fallut pas moins, pour faire taire ses scrupules, que les décisions des facultés de théologie et de l'Université de Paris, que le dévouement des citoyens les plus recommandables dont douze d'entre eux prirent le nom de *Ministres gé-*

néraux des pauvres. La charité individuelle et la bienfaisance légale vécurent en sœurs, elles s'entendirent et combinèrent leurs œuvres. Les comptes étaient rendus deux fois l'an à l'Hôtel-de-Ville, en présence des ministres, des curés, et du peuple appelé au son de la cloche.

Les bureaux de charité étaient au nombre de sept, égal à celui des paroisses, en y ajoutant le bureau de bienfaisance (administration centrale), les assemblées générales comptaient les délégués de huit administrations.



HOC. DVCE. TVTA.

Cette devise s'applique à Louis XIV qui, en 1647, avait confirmé l'existence de la bourse commune. — Le lion de Flandre se lève menaçant pour défendre le trésor dont la clef se dresse derrière lui. Entre les deux et au-dessus, on voit une contremarque en forme de palme.

Exergue. — OCTO PAROCHIARVM COMITIA.

Nous n'avons pas l'intention de faire l'historique des institutions et des établissements créés par la philanthro-

pie, par la bienfaisance et surtout par la charité chrétienne. Ces vertus, passées dans nos mœurs, enfantent chaque jour de nouveaux dévouements. Paris se distingue entre toutes les villes, par la raison que c'est là que s'accumulent sans cesse les misères physiques et morales; aussi on voit par le jeton figuré à la page 177, qu'à une époque déjà éloignée, le graveur a su, en quelques traits, exprimer tant de nobles efforts.

POSTSCRIPTUM.

Il ne nous appartient pas de juger le petit livre que nous venons d'achever, et qui n'a été pour nous qu'une distraction dans un deuil de famille; cependant il n'est peut-être pas hors de propos d'émettre quelques réflexions.

Depuis longtemps on voit les écrivains viser au remplissage par des digressions souvent étrangères à leur sujet. En suivant une marche inverse, nous sommes tombé dans un inconvénient dont on aura peine à comprendre les difficultés. C'est avec un compas et non avec la plume que nous avons écrit. Il a fallu calculer les pages, les lignes et même les mots pour encadrer le plus

d'images possible avec le moins de phrases possible. Cependant rien n'était plus facile que de faire des descriptions archéologiques, historiques et biographiques. Ce que nous avons voulu avant tout, c'est protester contre la sobriété d'illustrations qu'offrent la plupart des écrits numismatiques, car si des représentations de médailles sans texte sont peu de chose, un texte sans images, quelque parfait qu'il soit, est encore beaucoup moins. Trop de science ne peut convenir qu'aux personnes versées dans cette science même. En numismatique surtout, on peut dire que les ouvrages élémentaires manquent. La branche que nous avons cherché à exploiter est nouvelle : il fallait en quelque sorte nne initiation. Puissions-nous avoir réussi à faciliter les recherches, à développer un goût dans lequel nous avons trouvé un agréable passe-temps. Nous le souhaitons d'autant plus vivement, que d'autres occupations réclament nos soins, et que, selon toute probabilité, nous devons dire adieu à nos études de prédilection.

Autun, le 20 *septembre* 1850.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

FIN DE LA TABLE.